
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Lundi 14 décembre 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Daniel-Dany Pastore*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 1^{er} décembre 2015, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle du Grand Conseil pour samedi 12 décembre à 8 h, 10 h, 13 h 30, 16 h 15 et 20 h, lundi 14 décembre à 17 h et 20 h 30 et mardi 15 décembre 2015 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (bis) (PR-1158 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

Département de la cohésion sociale et de la solidarité (suite).

Page 96, politique publique 54, Institutions pour la jeunesse,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.

Le président. Nous poursuivons le traitement de l'amendement 14, émanant du Parti socialiste, des Verts et d'Ensemble à gauche, qui demande une diminution de 2 232 000 francs, correspondant à la suppression de la subvention des crèches pour la réduction de 20% des tarifs. La parole est à M^{me} Natacha Buffet-Desfayes.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Merci, Monsieur le président. Je reprends les propos tenus avant la pause, afin de remettre les choses dans leur contexte. Nous parlons de revenir sur un budget qui permettrait de baisser linéairement les tarifs de crèche de 20%. C'est une intention à laquelle le Parti libéral-radical, le Parti démocrate-chrétien, le Mouvement citoyens genevois et l'Union démocratique du centre tiennent fortement.

¹ Rapports oraux, 3107.

Lorsque nous entendons des bancs de gauche qu'un excédent budgétaire devrait permettre de financer ce genre de choses sans avoir à faire des choix ailleurs, nous trouvons que c'est une aberration. L'excédent budgétaire n'a jamais été là pour être dépensé jusqu'au dernier sou, mais bien pour rembourser une dette qui ne cesse de croître.

Lorsque nous faisons le choix de baisser les tarifs de crèche pour l'ensemble de la population, soit linéairement, ce qui veut dire que cela touche absolument tout le monde, de ceux qui gagnent le plus à ceux qui gagnent le moins, nous y tenons mordicus. N'essayez pas de nous faire croire que seuls les plus aisés y trouveront un avantage!

On nous dit encore que nous opposons des besoins et que nous faisons obstruction à tout le reste de la politique budgétaire en consacrant plus d'argent à la petite enfance. C'est tout à fait faux. Nous l'avons toujours dit et nous l'avons inscrit dans nos programmes noir sur blanc: nous désirons une baisse des tarifs de places en crèche. Ce n'est pas une opposition; c'est un choix politique et budgétaire totalement assumé. Nous confirmons ici par ce choix que nous nous battons pour la classe moyenne, ponctionnée de tous les côtés. On nous dit souvent – M^{me} Salerno l'a répété tout à l'heure – que cette classe moyenne paie des impôts et qu'elle ne s'y retrouve pas toujours dans les prestations offertes à la population de la Ville. Nous faisons ce même constat, raison pour laquelle nous voulons nous battre pour elle.

Lorsqu'on parle de mesure linéaire, on parle d'égalité, effectivement, contrairement à ce qu'on essaie de nous faire croire. (*Commentaires.*) Chacun des parents qui place ses enfants en crèche verra son tarif mensuel diminuer. Nous croyons à cela, nous le défendons et nous n'avons aucunement l'intention de l'opposer à d'autres lignes budgétaires. Cependant, il est clair que, comme c'est l'un des objectifs de nos programmes, nous nous battons pour aller jusqu'au bout.

Lorsque nous entendons que les enfants seront moins bien accueillis à cause de ces diminutions linéaires – alors que nous sommes en train de voter pour les compenser budgétairement –, à quoi cela rime-t-il? Moi, en tant qu'enseignante, je ne vais pas donner de moins bons cours d'allemand sous prétexte que les gens paient moins d'impôts.

Lorsqu'on nous dit que les places ne seront plus garanties et que les privés rechigneront peut-être à donner de l'argent, du fait que ces places coûtent moins cher, on marche sur la tête, puisque la participation au secteur de la petite enfance ne saurait être que plus avantageuse si une place coûte moins cher et qu'elles seront multipliées.

Dernière chose que la gauche nous a agitée, dont je dois dire que c'est assez surprenant: la crainte que cela continue de grever les budgets. Nous sommes élus

pour faire des choix! Lorsque nous décidons de nous battre pour la petite enfance, nous y investissons les moyens. Lorsqu'il faut faire des choix dans les départements, nous les assumons, je crois, même si cela gêne un certain nombre d'entre nous. Ces choix en faveur de la petite enfance sont assumés et clairs. Nous ne craignons pas qu'ils engendrent d'autres dépenses. Nous avons bien compris que cette première dépense ne porterait que sur les derniers quatre mois de 2016. Nous sommes prêts à aller de l'avant et à pérenniser ce système, car nous sommes convaincus que la classe moyenne et toutes les autres classes qui bénéficieront de cette réduction de tarifs se retrouveront bénéficiaires.

Pour toutes ces raisons, nous trouvons dommageable d'avoir à prendre notre décision sur un amendement venu de la gauche, qui refuse d'augmenter cette subvention afin de permettre une baisse linéaire, je le rappelle, pour l'ensemble des gens qui mettent leurs enfants en crèche.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je suis un peu essoufflé, désolé... Je suis assez surpris des propos tenus par l'Alternative. C'est vous qui êtes contre les crèches, si j'ai bien compris? C'est vous qui ne voulez pas développer ce secteur, puisque vous refusez cette augmentation de crédit! C'est étonnant.

Vous avez peint le diable sur la muraille comme d'habitude en disant que nous n'aurions plus les moyens de financer les ouvertures de crèches si nous accordons cette réduction de tarif à tous les parents. Drôle de discours! Jusqu'à présent, on peut dire que ce Conseil municipal a toujours accepté les crédits pour les crèches. Il a toujours approuvé à l'unanimité les subventions pour assumer les places qui s'ouvraient. Et vous venez nous dire aujourd'hui que ce sera la catastrophe au motif que nous n'aurons pas les moyens de les financer, si on fait ce «cadeau», entre guillemets, cette réduction de tarif à tous les parents, qui bénéficieront d'un retour de pouvoir d'achat! Parce qu'il faut 2 millions de francs en 2016 et environ 6 millions de francs pour une année complète. Je serais obligé de rire, si ce n'était pas triste que vous ne compreniez pas l'intérêt d'une baisse des tarifs: elle profitera même aux plus modestes. Il est assez logique qu'elle soit proportionnelle à ce que les gens paient. Vous ne voulez pas réduire les tarifs de 50% pour ceux qui paient peu et de 5 ou 10% pour ceux qui paient plus? (*Commentaires.*) Le tarif est ce qu'il est et la magistrate viendra certainement avec des propositions à étudier, probablement en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. Nous verrons s'il s'agit vraiment d'une application linéaire de 20% sur tous les tarifs ou si l'adaptation est quelque peu différenciée, mais je trouve que c'est une bonne idée de rendre l'argent aux parents, afin de favoriser cette catégorie de population au sens large du terme.

Franchement, on dirait que vous avez la haine envers ceux qui gagnent de l'argent et les riches. (*Exclamations.*) Je ne suis pas riche, tout un chacun le sait,

mais je n'ai pas de haine envers les riches. Tant mieux s'ils gagnent de l'argent! Ce n'est pas à nous de vérifier la façon dont ils le gagnent. Votre discours fait mal. Ce n'est pas correct vis-à-vis des gens qui ont un revenu qu'ils déclarent. Certains ne le déclarent peut-être pas, cependant, de toute façon, ils sont au tarif maximum, puisque celui-ci est plafonné. Peut-être faut-il le déplafonner, je n'en sais rien, toujours est-il que nous sommes aujourd'hui devant une proposition qui vise à faire bouger les choses. Elle est bien, elle est juste. Elle veut que les crèches continuent d'ouvrir et que se créent des places pour la petite enfance. Nous accepterons les crédits dans ce but. S'il y a des recettes en plus, tant mieux, sinon il faudra les trouver ailleurs. C'est cela que vous n'avez pas envie de faire en définitive, chers collègues de l'Alternative! Je le regrette, vous avez toujours des œillères, voire des visières. Dommage que vous n'ayez pas cette grandeur d'âme! C'est vous qui refusez de développer le secteur de la petite enfance!

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Les Verts soutiennent la politique familiale mise en place par le département de la cohésion sociale et de la solidarité, qui est entre autres de couvrir les besoins en places de crèche à 100% d'ici à 2022. Par là même, nous sommes favorables au principe d'une baisse des tarifs de crèche. Nous sommes aussi favorables à la gratuité et à la municipalisation des crèches, ce qui permettrait à chaque parent, quel que soit son revenu, d'avoir facilement accès à une place.

S'il est primordial pour les Verts que les tarifs soient adaptés au revenu familial, il est cependant essentiel de trouver le juste équilibre entre un prix abordable pour la bourse familiale et une couverture des coûts supportable à long terme pour les finances de la Ville de Genève, afin de ne pas péjorer ses comptes. Nous rendons donc la droite attentive à ce que l'augmentation du budget de 2,232 millions de francs compense seulement la perte financière relative à la baisse des tarifs de crèche des mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2016. Ainsi faudra-t-il plus de 7 millions de francs pour couvrir la diminution des recettes, si la droite élargie maintient sa demande en 2017, auxquels il faut ajouter les coûts salariaux liés au développement de nouvelles places de crèche. Sachant que la droite élargie est en défaveur de la hausse des charges de la Ville de Genève et d'une augmentation d'impôt, où proposera-t-elle de trouver ces millions l'an prochain? Est-ce en sabrant de nouveau dans le budget de la culture? en privant encore plus de jeunes et de moins jeunes d'activités de rencontres et de loisirs? ou encore en empêchant des personnes de retrouver un travail par des mesures de réinsertion?

Compte tenu des éléments présentés, les Verts sont favorables au budget initial déposé par le Conseil administratif. Ils acceptent donc l'amendement proposé et reviendront en cours de législature avec des propositions.

M. Lionel Ricou (DC). En commission des finances, nous avons trouvé une majorité avec les deux élus d'Ensemble à gauche afin de proposer un amendement visant à augmenter la ligne pour la petite enfance de 2,3 millions de francs, dans le but de réduire le prix de pension de 20% de façon linéaire.

Nous avons introduit et validé cet amendement parce que nous avons accepté la motion M-1052 à l'unanimité moins quelques abstentions en septembre 2015, qui demandait au Conseil administratif de travailler sur cette thématique. Nous ne faisons donc que lui donner les moyens de réduire les prix de pension à la charge des parents. Ceux-ci sont trop élevés pour un certain nombre de familles en difficulté financière. Or, le prix de pension pèse très lourdement dans le budget familial, jusqu'à 20% si on a deux enfants. De nombreuses études d'Avenir Suisse et d'autres ont démontré que les prix de pension en Suisse sont particulièrement élevés en comparaison européenne et qu'ils prêteritent la natalité ainsi qu'une politique familiale. Il est donc important pour nous d'augmenter cette subvention.

Celle-ci ne prêterite pas la construction de nouvelles crèches, puisque tous les besoins seront couverts d'ici à 2018, comme la magistrate l'a annoncé. Nous ne faisons que nous inscrire dans une dynamique où l'intégralité des besoins seront comblés. On ne privilégiera pas doublement une certaine catégorie de parents, soit ceux qui ont un enfant en crèche et qui paieraient un prix de pension inférieur. Nous prenons en considération l'ensemble des parents, dans la mesure où la création de crèches n'est pas ralentie par le manque de moyens financiers, mais bien par les difficultés à en construire, liées à des problèmes d'urbanisme et d'aménagement des locaux.

Cette proposition est un bon compromis. Elle est susceptible de satisfaire à la fois la droite et les revenus importants, qui participent déjà comme contribuables au financement de ces structures, ainsi que la classe moyenne, qui a des difficultés financières et qui paie des impôts tout en assumant cette lourde charge. Enfin, elle peut bénéficier aux familles avec de bas revenus, soulageant leur porte-monnaie à la fin du mois. Cette solution est donc avantageuse pour tous les parents concernés.

La question qui se pose est de comprendre pourquoi la gauche, en particulier le Parti socialiste, s'engage de façon véhémement contre une diminution de ces prix de pension. On ne voit pas bien pourquoi ses représentants ne veulent pas que les familles avec un revenu de 30 000 francs par an puissent faire des économies de quelque 600 francs par mois... (*Remarques.*) D'autant moins que cette proposition va dans le sens de la motion M-859 déposée par le Parti socialiste, qui demandait que les revenus inférieurs à 30 000 francs voient leur prix de pension diminuer. Nous réalisons là le souhait des socialistes. Pourquoi ne veulent-ils pas apporter un peu d'argent supplémentaire à ces familles, au nombre d'environ 250? Prenons un autre exemple: une famille disposant d'un revenu de

60 000 francs connaîtra une économie de quelque 1400 francs. Cela concerne à peu près 260 familles, pour lesquelles 1400 francs représentent deux semaines de vacances. Là aussi, on voit que les socialistes et la gauche ne veulent pas que les familles avec des revenus relativement modestes puissent partir en vacances. (*Protestations.*) On ne veut pas leur donner les moyens d'avoir une vie agréable. (*Applaudissements.*)

Permettez-moi de donner encore quelques exemples de familles que les socialistes ne souhaitent pas soutenir. Avec notre solution, les familles avec un revenu de 100 000 francs verraient leur charge diminuer de 2500 francs, soit le montant correspondant aux primes d'assurance-maladie de deux enfants. (*Applaudissements.*) On comprend bien que les socialistes ne veulent pas que l'on diminue les primes assurance-maladie des enfants, mais là où l'on ne comprend pas très bien la logique de leur parti, c'est lorsqu'une de leurs militantes, Liliane Maury Pasquier, membre du Parti socialiste de la Ville de Genève, propose que l'on allège les primes d'assurance-maladie, comme elle l'a fait voilà quelques années... Le Parti socialiste se met systématiquement en porte-à-faux avec ses propositions, celles de ses élus et de ses militants.

M. Pierre de Boccard (LR). Contre les familles!

M. Lionel Ricou. Un dernier exemple: une personne qui a un revenu de 160 000 francs pourrait économiser un peu moins de 4000 francs avec notre solution. Cela concerne environ 1000 familles. Pour le Parti socialiste et la gauche, il faut augmenter les prix de pension pour cette catégorie de famille. Quelle en sera la conséquence? Inévitablement, les parents placeront leurs enfants dans des structures privées, parce qu'ils n'auront pas intérêt à le faire dans les structures publiques. Et les chantres de la cohésion sociale et de la mixité sociale dans les crèches et les institutions pour la petite enfance, dont on a toujours semblé croire qu'ils étaient au Parti socialiste, là non plus, on ne les entend pas... On voit que la gauche est largement en porte-à-faux avec ses électeurs, puisqu'une partie de son électorat se trouve parmi ces familles avec des enfants en bas âge.

Enfin, pour couronner le tout, j'aimerais évoquer l'initiative cantonale IN 143 déposée par le Parti socialiste concernant la petite enfance. Je vous en lis le principe fondamental: «Chaque enfant en âge préscolaire a droit à une place d'accueil de jour.» Cela signifie que la place doit évidemment être gratuitement mise à disposition. Au moment où nous proposons au Parti socialiste de diminuer sensiblement les prix de pension en crèche, ce qui le rapproche de ses objectifs, qui trahit ses engagements, ses électeurs et ses militants, ceux qui, sur les stands, ont convaincu les citoyens de signer une initiative qui proposait la gratuité des crèches? C'est à nouveau le Parti socialiste!

Des voix. Bravo, bravo! (*Applaudissements.*)

M. Lionel Ricou. On ne comprend pas du tout la position de la gauche, qui fait croire à ses électeurs qu'elle plaide pour une amélioration de la qualité de vie et du pouvoir d'achat et qui, lorsqu'elle en a la possibilité, recule devant l'opportunité de pouvoir soutenir cette diminution. (*Applaudissements.*)

M. François Mireval, rapporteur de minorité (S). Monsieur le président, vous transmettez à M. le chef de groupe du Parti démocrate-chrétien qu'il est absolument évident qu'une baisse des primes d'assurance-maladie est un vœu partagé par le Parti socialiste. Il y a eu, par exemple, une initiative sur une caisse d'assurance-maladie unique, qui n'a pas abouti devant le peuple. Cela dit, il n'est pas question de ce sujet ici et maintenant, mais des crèches.

Comme cela a été largement démontré par ma camarade Martine Sumi, la baisse des tarifs de crèche proposée profiterait aux familles les plus aisées. Ce que le Parti socialiste défend, c'est la municipalisation des crèches, qui apporterait la gratuité pour chacun et chacune. Est-ce que le Parti démocrate-chrétien serait prêt à suivre le Parti socialiste sur ce terrain? Je pose la question... (*Applaudissements.*)

M^{me} Vera Figurek, rapporteuse de minorité (EàG). Notre groupe Ensemble à gauche tient à répondre aux arguments de M. Ricou, représentant du Parti démocrate-chrétien, qui nous accuse de ne pas avoir à cœur le fait que les familles paient leur place en crèche moins cher... En effet, en commission des finances, il est vrai que notre groupe avait envisagé de diminuer les prix de pension, mais nous avons un souci: ainsi que ma collègue l'a expliqué tout à l'heure, nous n'avons pas du tout envie de diminuer ces tarifs de manière linéaire, parce que ce n'est précisément pas juste au niveau social. On crée une inégalité de traitement quant aux situations des familles. Je ne reviendrai pas ici sur le fait que, bien sûr, les diminutions profiteront aux plus hauts revenus plutôt qu'aux plus bas d'entre eux. Pour nous, c'est déjà un argument, cependant une autre considération a poussé notre groupe à ne pas entrer en matière sur cette proposition.

Lorsque vous sortez les crèches de vos coupes budgétaires de 2%, Mesdames et Messieurs, vous créez une inégalité et vous dites clairement à la population que tout ce qui a été coupé est offert en cadeau aux familles, afin que les crèches coûtent moins cher. On parle de classe moyenne, toutefois nous nous sommes aperçus en commission qu'Ensemble à gauche n'y entend pas forcément la même chose que le Parti démocrate-chrétien... C'est une question que je pose à son

représentant, qui pourra peut-être me répondre lors du troisième débat: à partir de quand fait-on partie de la classe moyenne? à partir de 200 000 francs de revenu par an? Je crois que vous évoquiez un chiffre entre 150 000 et 200 000 francs par an. J'aimerais que vous précisez les choses. Quitte à répéter une partie de mon rapport de minorité de samedi, j'insiste sur le fait qu'Ensemble à gauche aimerait suivre des amendements, toutefois nous ne le ferons pas si c'est pour couper dans la culture ou dans les subventions au social afin d'offrir une diminution de tarif des places en crèche aux gens qui ont entre 150 000 et 200 000 francs de revenu! Ce sera toujours non. Ensemble à gauche s'est toujours battu pour une municipalisation des crèches et, oui, pour la gratuité de ces places, au même titre que celle qui prévaut pour l'éducation. La gratuité est le seul système équitable.

En conclusion, ce que le groupe démocrate-chrétien propose est une mesure à 8 millions de francs par an à financer par la Ville. Autrement dit, avec ces 8 millions de francs, nous aurions pu nous payer 200 places de crèche supplémentaires par an. Nous voulons une réflexion là-dessus. Préférez-vous diminuer les prix pour des familles qui peuvent se permettre le tarif actuel ou créer 200 places de crèche supplémentaires? Parce que c'est le même montant! Nous ne sommes pas favorables à l'opposition des besoins mais vous, oui, alors réfléchissez: est-ce vraiment le prix de la place en crèche qui pose problème ou la liste d'attente, soit le nombre de places disponibles? Pour nous, c'est le nombre de places et nous nous battons toujours pour en créer. Au budget 2016, il y en aura. A terme, lorsque nous aurons couvert les besoins, soit une place par enfant, objectif presque atteint, il faudra évidemment municipaliser le système. Et ainsi, il n'y aura plus de problème de tarification. (*Applaudissements.*)

M^{me} Esther Alder, maire. J'ai écouté attentivement les prises de parole des uns et des autres. En préambule, je rappelle qu'avoir des enfants aujourd'hui représente un coût. Tout le monde sera d'accord. C'est bien sûr beaucoup de bonheur, mais c'est aussi beaucoup de charges, dont celles liées au placement en crèche, puis à la scolarité des enfants, enfin aux études, de plus en plus longues pour les jeunes.

Tout récemment, en mai 2015, le Conseil fédéral a publié sa réponse au postulat Tornare sur la politique de la famille. Il mettait en exergue le fait que les frais liés à la prise en charge des enfants dans les infrastructures de la petite enfance ont un poids important dans les budgets des familles modestes et de la classe moyenne. Plus la famille est restreinte, à l'image des familles monoparentales, plus le poids est lourd. Je vous invite à lire ce texte, Mesdames et Messieurs, qui est intéressant.

Concernant la tarification, mon département travaille sur plusieurs pistes. D'abord, la Cour des comptes a reproché aux communes d'avoir chacune leurs

propres éléments de prise en compte pour le calcul du revenu déterminant. Elle a donc enjoint aux communes d'harmoniser ces bases. Ce travail se fait au niveau intercommunal. L'idée est que nous puissions nous baser sur le revenu déterminant unifié, mais nous avons un problème jusqu'à présent, puisqu'il est décalé de deux ans. Nous avons bon espoir de pouvoir ramener ces éléments à un décalage d'un an.

Le deuxième objectif est d'arriver à une baisse du prix de pension pour les revenus très bas. Toutefois cela a été dit dans cette enceinte: jusqu'où considère-t-on des revenus comme étant ceux de la classe moyenne? Nous avons pour but d'offrir une baisse des tarifs à la plus grande majorité des familles. C'est un point important.

Il s'agit aussi de ne pas péjorer les finances publiques. Aujourd'hui, tout le monde voit que nos budgets sont de plus en plus serrés. La diminution linéaire proposée de 20% de l'ensemble des tarifs implique une compensation d'environ 2,5 millions de francs supplémentaires, afin de couvrir les mois allant de septembre à décembre 2016, les parents payant selon un calendrier scolaire. Outre 2016, l'objectif reste d'avoir une place en crèche pour tous, raison pour laquelle nous avons accéléré la mise à disposition de places de crèche aux familles sur le territoire de la Ville depuis quelques années. L'effort financier est considérable. Si on prend 2017, année où les choses sérieuses débiteront, en considérant une certaine de nouvelles places, à quoi s'ajoutera le manco résultant de cette baisse, qui s'élèvera à 4 millions de francs, cela fait un certain nombre de millions... M^{me} Figurek l'a parfaitement souligné: on arrive quasiment à 8 millions de francs. Où les trouvera-t-on? Je ne sais pas! Voilà le souci que nous avons. Il faut à la fois faire en sorte que la majorité des familles voie ses prix de pension baisser, tout en péjorant pas le budget du Service de la petite enfance.

Un mot sur le fonctionnement actuel: le prix de pension est déterminé en fonction du salaire net des parents, avec un maximum fixé à 150 000 francs. Parmi les familles concernées, plus de 1500 d'entre elles se trouvent au-delà de 150 000 francs de revenu annuel. Aujourd'hui, elles paient la même chose que quelqu'un qui a 150 000 francs de revenu, qu'elles aient 200 000, 300 000 ou 400 000 francs de revenu. Je me suis expliquée en commission sur le scénario sur lequel le Service de la petite enfance travaille. Nous soutenons la mixité, élément important, et nous souhaitons mettre la barre des revenus pris en considération à 200 000 francs et faire baisser la plus grande partie des prix de pension pour les revenus situés entre 30 000 et 150 000 francs annuels. En augmentant le plafond, nous permettrions à chacun de mieux contribuer à l'effort et nous soulagerions ceux qui sont dans des difficultés plus importantes par rapport à ceux qui ont des revenus très confortables.

Un dernier élément m'apparaît comme important: aujourd'hui, le Canton travaille sur l'initiative pour des places adaptées aux besoins des familles – M. Ricou

y a fait allusion – ainsi que sur l'imposition des personnes morales en vue d'une contribution des entreprises à l'effort que la collectivité fait. Elles peuvent aussi soutenir les familles dans la conciliation de la parentalité et de la vie professionnelle. Dans le cadre de la réforme de l'imposition des personnes morales (RIE III), le Canton planche sur une contribution à verser dans un pot commun pour financer une partie de ce secteur. Jusqu'à maintenant, le Canton était quasiment inexistant dans la politique familiale. Les communes la mettaient en œuvre par le développement de places en crèche. Eh bien, le Canton va rentrer dans la boucle et il se pourrait qu'il finisse par décider du prix dont les parents devront s'acquitter pour une place en crèche. Voilà les éléments que je tenais à vous donner.

Le débat est important. Le besoin de places est extrêmement prononcé et les familles qui n'ont pas d'accès aux crèches sont parfois désespérées, face à des employeurs pas toujours compréhensifs, à l'heure où le réseau familial s'étiole. On le sait bien: si on n'a pas la chance d'avoir des grands-parents ou des proches qui peuvent soutenir le besoin de garde des enfants, c'est la galère pour les familles.

Enfin, dans notre canton, et surtout en Ville de Genève, nous avons la chance d'avoir des institutions de qualité, avec un personnel engagé et un cadre propice au développement des enfants. Il est important que vous teniez compte de tout cela, Mesdames et Messieurs. J'espère que ces éléments pourront pondérer votre vote.

Mis aux voix à l'appel nominal, cet amendement est refusé par 41 non contre 34 oui (1 abstention).

Ont voté non (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (34):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

S'est abstenu (1):

M. Stéphane Guex (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (3):

M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Jean Rossiaud (Ve).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 96, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.

Le président. Nous passons à l'amendement 15, déposé par le Parti socialiste, les Verts et Ensemble à gauche, qui demande la suppression de la diminution du fonds de réinsertion du Fonds chômage, soit une augmentation de 612 531 francs. Je donne la parole à M^{me} Martine Sumi.

M^{me} Martine Sumi (S). En 2003, notre plénum adoptait le règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle, qui fixe le cadre

général de l'action de la Ville dans les domaines de la promotion de l'emploi et de la lutte contre le chômage au niveau local. Cette action est l'expression d'une politique en faveur d'un développement économique et social durable. Pour ce faire, ce règlement a instauré le Fonds municipal de lutte contre le chômage, principalement de longue durée, ayant pour objectif de contribuer à la réintégration sociale et professionnelle des chômeurs et des chômeuses, ainsi que de toute personne en recherche d'emploi, fonds qui travaille dans le cadre du règlement d'application.

Chères et chers collègues, je ne vous apprendrai rien. Comme moi, vous êtes parfaitement informés du boulot fantastique accompli sur le terrain grâce à ce fonds. Cependant peut-être convient-il, au moment où certaines et certains s'apprennent à diminuer très sensiblement un outil, certes perfectible mais qui a fait ses preuves, de mieux l'expliquer à celles et ceux qui n'ont pas la qualité d'information dont nous bénéficions année après année, par des rapports annuels détaillés du Conseil administratif, des comptes et rapports relatifs aux projets eux-mêmes, des visites et présentations de lieux.

Ce fonds sert à financer un éventail flexible de mesures au service de cet objectif: développer des expériences novatrices, qui utilisent les possibilités offertes par les structures de soutien à la réinsertion sociale et professionnelle, et octroyer des mandats de prestations à des associations ou organismes qui développent des projets visant à cette réinsertion des personnes sans emploi. Année après année, nous, membres du Conseil municipal, constatons que les mesures prises en vertu de ce règlement se situent dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle et qu'elles visent l'appui et l'encadrement de publics fragilisés, l'aide à la recherche d'emploi, la remise au travail de personnes exclues du marché de l'emploi, la formation et l'acquisition de compétences de base, ainsi que la création de postes de travail insérants et qualifiants.

Il convient de mettre en exergue que ces mesures sont alternatives et complémentaires à celles proposées dans des dispositifs fédéral et cantonal d'insertion socioprofessionnelle. Du reste, l'Office cantonal de l'emploi sollicite le fonds de la Ville de façon particulièrement intense. Le Canton reconnaît cet indispensable travail auprès de populations fragilisées pour des raisons extrêmement diverses, mais prioritairement parce que le marché de l'emploi actuel n'arrive plus à engager suffisamment de personnes souvent déjà fort bien qualifiées.

Autour de nous tous, des jeunes, voire nos propres enfants, ne trouvent pas de place de travail, alors qu'ils ont fait des parcours sans faute, des scolarités exemplaires, des études, des formations achevées et réussies. Ils ne trouvent pas. Que leur offrons-nous en coupant 600 000 francs dans ce fonds et en le déplaçant au département de la cohésion sociale et de la solidarité? Le souvenir que la Ville de Genève aura remboursé 600 000 balles un peu plus tôt à une banque de la place plutôt que de s'occuper de les aider à se réinsérer et à retrouver une place dans le monde de l'emploi?

Année après année, les partenaires du Fonds chômage offrent de belles opportunités de début de formation complémentaire et de nouveau départ dans le monde de l'emploi, éloigné depuis trop longtemps. Ce boulot remarquable, avec des résultats probants et encourageants, donne de la dignité aux femmes et hommes qui en bénéficient, celles et ceux qui ne rêvent que de retrouver un vrai emploi, rémunéré correctement, que notre économie «classique» peine méchamment à créer.

Permettez que je rappelle le raisonnement sur lequel les briseurs d'espoir s'appuient pour couper 600 000 francs, soit 15% du fonds tout de même, aux populations pas gâtées par les événements. Ils partent de l'hypothèse que cette somme ne serait pas utilisée, faute d'un nombre suffisant de projets. Cette hypothèse est fautive. La commission d'attribution décide de projets en cours d'année. Cette coupe empêche toute idée novatrice et toute réactivité par rapport à la réalité du terrain. Par ailleurs, il y a consensus – si ce n'est pas le cas, cela inquiéterait vraiment beaucoup de monde sur la notion de vivre ensemble – sur le fait que le but est d'aider d'abord les personnes en recherche d'emploi. Dès lors, si cette somme n'était pas utilisée, par malchance, elle réapparaîtrait dans le boni aux comptes de l'année et elle irait tout droit rembourser nos chères banques dans le besoin d'un remboursement des prêts consentis pour les investissements de la Ville.

Encore un point non anodin: ce fonds doit rester au département des finances et du logement. Non pas parce que le département de la cohésion sociale et de la solidarité ne saurait pas le gérer, pas du tout, mais parce qu'il doit demeurer dans un département prioritairement en lien avec l'économie, celle de notre ville. Des personnes cherchent un emploi justement parce que l'économie pâlit depuis de nombreuses années et peine maintenant à créer des places de travail pour nos jeunes et souvent nos seniors, exclus du marché pour d'autres raisons. Le message d'un fonds qui aide à recouvrer une place dans l'économie locale interroge aussi la collectivité sur un problème général. Il ouvre des perspectives et des horizons quant au retour à une situation professionnelle normale, comprenez où vous vous sentez utile à la société, où vous payez des impôts et où votre indépendance financière vous rend votre dignité. Mais, dans un contexte d'aide sociale indispensable dans nombre de situations, ce fonds illustre que les personnes sont enfermées dans un cheminement d'assistanat et qu'elles se trouvent exclues de leur utilité dans l'économie traditionnelle. Le poids de leur chômage devient individuel, culpabilisant et il handicape ainsi leurs chances de retrouver un emploi.

Ce sont là deux très mauvaises idées qui vous ont été présentées, Mesdames et Messieurs, et je vous remercie de ne pas couper cette somme en pensant non pas à des catégories de personnes, mais bien aux femmes et aux hommes touchés par cette difficile épreuve dont elles et ils ne sont pas responsables. Ne transférons pas ce fonds du département des finances et du logement au département de la cohésion sociale et de la solidarité! Je vous invite par ailleurs, tout au long de l'année,

à faire force de propositions pour trouver ensemble des solutions à ce grave fléau qu'est le chômage de longue durée, qui touche beaucoup trop de monde autour de nous. Je suis sûre que vous aurez à cœur d'amener des idées pour améliorer ce dispositif, qui fait beaucoup avec finalement peu de moyens. Ces personnes et notre économie ne s'en porteront que mieux. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Rémy Burri, vice-président.)

Le président. Merci, Madame Sumi. J'en profite pour saluer à la tribune du public la présence de notre ancienne collègue Ariane Arlotti. (*Applaudissements.*) Pour les Verts, je donne la parole à M^{me} Laurence Corpataux.

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Monsieur le président. Les Verts soutiennent la mission du Fonds chômage, qui est de lutter contre l'exclusion et la précarité à Genève par des mesures d'intégration. Grâce à ce fonds, des associations peuvent développer des projets innovants qui répondent aux besoins des entrepreneurs locaux. Grâce à ce fonds, des personnes en recherche d'emploi acquièrent une expérience professionnelle et acquièrent des compétences recherchées par les employeurs genevois. Grâce à ce fonds, ces personnes ont plus de chances de trouver rapidement un travail et de le garder durablement. Par exemple, certaines mesures, tel le dispositif «secteur industriel de pointe et logistique» de Réalise, présentent un taux de retour à l'emploi de plus de 50%. Et grâce aux mesures soutenues, les coûts du chômage, de l'aide sociale et de la santé diminuent, ce qui est des plus positifs.

Selon le rapport du Fonds chômage 2014, le profil type du bénéficiaire est une femme, sans formation professionnelle, qui n'a pas trouvé de travail depuis deux ans et qui n'a pas accès à un autre dispositif de soutien. Ce profil diffère fortement du profil type d'une personne au chômage, soit un homme, qualifié, en recherche d'emploi depuis moins de six mois.

En sabrant plus de 600 000 francs dans le budget prévu par le Conseil administratif, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la droite élargie, vous prêteriez le développement de projets de proximité innovants favorables au développement de l'économie locale. Vous privez des entrepreneurs genevois de collaborateurs formés selon les besoins spécifiques de leur entreprise. Vous empêchez des personnes désireuses de travailler d'acquérir l'expérience professionnelle et les compétences attendues pour trouver un emploi. Pour finir, vous privez des femmes de la possibilité d'accéder à un revenu fixe qui leur permettrait de vivre dignement.

Pour toutes les raisons évoquées, les Verts acceptent l'amendement proposé.

Le président. Merci, Madame. Pour le groupe Ensemble à gauche, je donne la parole à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président de séance. Ou vice-président, pardon.

Le président. Je vous en prie, Madame la conseillère municipale de séance. (*Rires.*)

M^{me} Maria Pérez. Susceptible... Excusez-moi.

Il y a deux aspects concernant cette ligne du Fonds chômage que la droite a décidé de réduire. Tous deux répondent à une volonté vexatoire à l'égard du Conseil administratif. Ça avait déjà eu lieu l'année dernière, vous ne l'avez pas fait. Cette année, vous avez non seulement décidé de diminuer la ligne, mais aussi de transférer ce fonds au département de M^{me} Alder, alors que toutes les forces de travail et les compétences se trouvent aujourd'hui dans celui de M^{me} Salerno. En fin de compte, vous voulez ralentir l'administration et la bonne marche de ce fonds plutôt que de vous montrer proactifs et de le favoriser.

Dans tout cela, on peut lire du mépris pour les plus vulnérables de notre société, ceux qui ont besoin d'aide et pour qui la commune doit jouer un rôle. Un rôle que le Canton ne joue plus aujourd'hui, grâce à votre politique, étant donné qu'il se désengage de la formation des personnes les plus précaires. Pas plus tard qu'au début du mois, un article de la *Tribune de Genève* relevait que les mesures d'austérité que vous êtes en train de voter au Grand Conseil laisseront à peu près 1000 personnes sur le carreau, des adultes qui essaient de se former, d'obtenir une formation qualifiante ou un certificat fédéral de capacité (CFC), ce qui leur permettrait d'accéder au marché primaire. Toutes ces coupes dans le social précariseront un peu plus une population déjà malmenée et qui essaie de survivre. Lorsque le Canton se retire, cela veut dire qu'il se repose sur les communes. Or, tout le monde a toujours été d'accord dans ce parlement pour dire que la Ville a un rôle à jouer dans l'interstice de plus en plus large qu'il laisse.

Pourquoi baisser cette ligne alors que vous reconnaissez qu'il y a un besoin avéré de la population, de plus en plus concernée par le chômage, la fin des droits, l'entrée à l'Hospice général et le besoin de requalification? Ces personnes se retrouvent mises de côté. C'est cela, votre politique, Mesdames et Messieurs de la droite: favoriser une certaine frange de la population et larguer une majorité des Genevoises et des Genevois. Les besoins avérés que j'évoquais, vous les avez

reconnus, et je vous en remercie, en renvoyant le règlement accepté ici même en 2003 à la commission des finances, de façon que nous puissions l'affiner. Vous voulez rebaptiser ce Fonds chômage en Fonds de réinsertion professionnelle, pourquoi pas, mais nous venons de commencer les travaux! Nous avons tous reconnu le besoin avéré de la population et le rôle de la commune et vous coupez dans ce fonds! Monsieur le président, vous transmettez à M. Sormanni que je voudrais qu'il m'écoute...

M. Daniel Sormanni (MCG). Je n'ai pas envie de vous écouter; vous m'agacez!

M^{me} Maria Pérez. Je vous agace? Eh bien, vous me répondez, j'espère! Vous reconnaissez un besoin avéré; vous affirmez que tous les projets en cours seront financés, que le reste est un non-dépensé; vous entrez en matière sur le réexamen du règlement, qui prévoit de nouvelles propositions, comme un suivi individuel, qui permettrait à des personnes physiques de se payer une formation qu'elles ne peuvent pas se permettre et que le Canton ne veut plus financer, ce qui leur offrirait un emploi dans le marché primaire; et vous coupez ces possibilités! Vous empêchez que la Ville puisse développer un projet durant l'année et réorienter ce fonds. Je ne comprends pas quelle volonté anime la droite. Ou plutôt si, je la comprends: le profond mépris que vous nourrissez pour les gens qui ont besoin de notre soutien et de l'aide de la Ville, du Canton et des institutions. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Monsieur le vice-président, vous transmettez à M^{me} Pérez que si nous avons le mépris des pauvres, paraît-il, la gauche a le mépris des riches. Cela ferait un équilibre. (*Rires.*)

Vous confondez certaines choses. J'ai entendu des discours programmatiques, avec lesquels je suis d'accord, mais nous parlons du budget, de la réalité. Revenez sur terre! Ou alors mettez 10 millions de francs dans le fonds et cette somme finira au bilan de la Ville de Genève, comme c'était le cas il y a trois ans! On comptait 10 millions de francs de non-dépensé au bilan, sans malhonnêteté, simplement parce que le fonds n'avait pas de projet, j'imagine, et on y remettait 5 ou 5,5 millions de francs chaque année. On peut continuer à mettre dans la tirelire, celle que vous casserez à la fin de l'année si vous en avez une, toutefois cela n'a pas de sens de thésauriser cet argent: cela déséquilibre le budget. Cette année-là, même M^{me} Salerno s'était rendue à l'évidence: il n'y avait pas de raison d'alimenter le fonds de 5 millions de francs alors qu'il présentait 10 millions de francs au bilan. Nous avons donc mis 1 franc et nous avons bien fait. Nous n'avons empêché aucun projet d'exister. Voilà ce que nous vous disons aujourd'hui.

Le transfert de ce fonds est justifié. Ce n'est pas un fonds consacré au chômage et il ne s'occupe pas de personnes à titre individuel. Il donne des subventions à des associations, qui font de la réinsertion de personnes loin de pouvoir trouver un emploi parce qu'elles ont été complètement décalées. Trouveraient-elles un emploi dans une entreprise normale qu'elles ne tiendraient pas. Il leur faut des étapes de réinsertion et c'est ce que ces différentes associations font. C'est donc un fonds de réinsertion, non de création d'emploi. On ne crée pas d'emploi. On permet à des gens de se réinsérer dans le monde du travail avec des places qu'on finance finalement en grande partie, afin qu'ils en sortent et retrouvent un jour un emploi dans l'économie de marché. C'est tout ce que nous faisons. Le transfert est donc parfaitement justifié. C'est de l'action sociale et cela va avec la réinsertion.

On nous a parlé du taux de réinsertion. Bon... Mis à part Réalise, qui obtient un taux de 46% – et non 50%; vous transmettez à celle qui a argué de ce chiffre, Monsieur le président –, le taux de réinsertion moyen est de 13%. Je ne le blâme pas. C'est un constat. Ces personnes sont en grande difficulté et il est très compliqué de leur permettre de sortir de ces emplois qui n'en sont pas et qui devraient leur remettre le pied à l'étrier pour un autre emploi. Cette mission est ardue.

J'ai entendu que le Canton se désengageait, mais ce n'est pas le cas. C'est la Confédération qui a mis le holà aux fameux emplois temporaires. Elle estimait que c'était de la triche et c'est vrai que, sous ce vocable, on plaçait des personnes dans les services de toutes les collectivités, aussi bien les communes que le Canton, sans qu'on ait vraiment besoin de ces gens, puisque pratiquement personne n'était engagé en fin de mission. C'était très rare. Ces gens retournaient au chômage, pour lequel ils retrouvaient des droits puisqu'ils avaient cotisé entre-temps pendant cet emploi. Cela pouvait continuer longtemps. La Confédération y a mis fin parce que cela coûte très cher à l'assurance-chômage. D'autres systèmes existent maintenant, comme les emplois de solidarité (EdS), même s'ils ne sont pas parfaits non plus, néanmoins c'est une aide.

Ne dites pas que l'Etat ne fait rien et se désengage; c'est faux! Dans le social, malgré les économies que l'Etat essaie de faire, les budgets explosent, comme à l'Hospice général, à la réinsertion, partout... Vous n'avez pas lu le budget de l'Etat; moi, je l'ai lu – j'ai fait mon boulot, je suis député – et je peux vous dire que les chiffres ne sont pas en diminution mais en augmentation. D'ailleurs, c'est un droit. Alors, que les montants soient budgétés ou pas, l'Hospice général doit verser des prestations si les ayants droit y ont vraiment droit. Et heureusement!

Ne dites pas que nous voulons pénaliser le Fonds chômage! Ce n'est pas le cas du tout. Nous voulons simplement adapter la ligne budgétaire à sa capacité pour 2016. Si nous rajoutons les 3 millions de francs et quelques du budget, le Fonds chômage aura 3 683 412,90 francs à sa disposition au 1^{er} janvier 2016,

alors que ses engagements se montent à 2 969 763 francs pour 2016. Il y a donc un écart de 600 000 francs, qu'il est inutile de laisser au budget pour les thésauriser. Si on en a besoin, on les votera. C'est de l'argent mal placé, dans le sens où il n'est pas utilisé. C'est tout ce qu'on vous demande. Ces 2,9 millions de francs, vous savez bien à qui ils profitent, pourtant vous avez l'air de l'oublier, alors je vous les rappelle: le Bateau Genève, Camarada, Caritas-Voie 2, Caddie Service – pour combien d'années? Chaque année, on finance Caddie Service; je crois bien qu'il n'y a pas une personne qui a retrouvé un vrai emploi grâce à ça –, Caddie Service A2, Genèveroule...

M^{me} Maria Pérez (EàG). On est d'accord! On est d'accord!

M. Daniel Sormanni. Je vous ai écoutée, Madame, et même religieusement. SOS Femmes, Maison Kultura espace jeunes, Comptabilis, La Barje dispositif jeunes, Découvrir Asumir, la Carte blanche, Voie F, Fondation Entraide protestante suisse (EPER), Mentorat Emploi Migration, Voie F (encore...), C9FBA dispositif pour l'accès aux compétences de base, Certis, Carrefour-Rue emploi formation, Genèveroule (deuxième subvention, la même année, pour d'autres choses, mais n'empêche...), Fondation IPT réinsertion professionnelle, Mamajah tremplin vert, Phare Seniors employabilité des seniors de plus de 45 ans (on est vieux à 45 ans, c'est super), Voie F (encore les mêmes que F-Information, SOS Femmes et Camarada; c'est un autre programme, mais ce sont les mêmes associations), Découvrir Echange, Vise Genève profil vidéo, Or-Tra santé-social Genève aide à la réinsertion... Tous ces projets acceptés seront financés avec les 3 millions de francs qui restent au budget, alors arrêtez de dire que nous nous attaquons au chômage. Vous êtes des menteurs! (*Applaudissements et protestations.*)

M^{me} Maria Pérez. J'ai été mise en cause! (*Exclamations.*)

Le président. Je ne crois pas, non. La parole est à M^{me} Salerno.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Merci, Monsieur le président. Je défendrai la politique que la Ville mène et je reviendrai sur une partie des propos de M. Sormanni. Vous avez décidé le transfert comptable du Fonds chômage d'un département à un autre, mais l'organisation de l'administration est de la responsabilité du Conseil administratif, pas du Conseil municipal, encore plus s'agissant de la gestion d'un compte de bilan. Je ferme la parenthèse.

J'en viens à cette politique gérée par mon département. Elle s'inscrit dans la droite ligne de l'effort fourni par la Confédération, le Canton et les communes. Là, on parle de ce que la Ville de Genève fait, cependant, en définitive, on voit que d'autres communes genevoises – Carouge, Onex, Meyrin, Vernier et Lancy, une bonne partie des communes urbaines, en gros – ont également un dispositif de réinsertion socioprofessionnelle, principalement portée par des projets associatifs – M. Sormanni les a cités, mais j'y reviendrai –, dans un rapport apaisé, pour une fois, ai-je presque envie de dire, entre le Canton et les communes. Des subventionnements découlent de la loi fédérale relative au chômage. Des subventionnements et une action s'y ajoutent au niveau cantonal. Enfin, il y a des actions au niveau municipal. Je rappelle que la politique en matière de réinsertion socioprofessionnelle et de lutte contre le chômage, qui a pour point de départ un ancrage fédéral, est basée sur un principe de subsidiarité entre les différents niveaux. Pour une commune comme la nôtre, c'est donc bien naturel d'avoir un dispositif de réinsertion socioprofessionnelle de lutte contre le chômage. Le Conseil administratif souhaite l'enraciner non pas dans l'action sociale, selon une responsabilité individuelle, mais dans les politiques de réinsertion socioprofessionnelle en lien avec le marché de l'emploi. M^{me} Sumi l'a très bien développé pour le Parti socialiste.

A la lecture du bilan financier du Fonds chômage, la commission des finances a décidé que, sans préteriter les projets déjà engagés, elle réduirait sa marge de manœuvre. J'avoue que je comprends mal cette proposition. Si nous étions dans un budget déficitaire, où on cherche de l'argent, nous pourrions peut-être entrer en matière sur la proposition qui a été celle de la droite. Toutefois nous ne sommes pas dans ce cas de figure. Le projet du Conseil administratif présentait un excédent de 8,2 millions de francs. Nous n'avons donc pas besoin de regarder si, potentiellement, le Fonds chômage utilisera l'intégralité de sa dotation financière. Les propositions que vous avez faites aujourd'hui offrent même un boni encore plus important.

En définitive, l'Etat doit mal vivre la proposition du Mouvement citoyens genevois, car la collaboration entre la Ville et l'Etat, en l'occurrence le département de M. Poggia, qui est son magistrat, est excellente quant aux politiques relatives au Fonds chômage. M. Sormanni s'est livré à une longue litanie sur les projets associatifs; ils sont tous soutenus par l'Etat. Subsidiairement, ils sont soutenus par la Ville et principalement soutenus par l'Etat! M. Sormanni disait que nous subventionnions année après année Genève-roule ou Caddie Service, qu'on aime ou pas, mais cette dernière structure fait de la réinsertion par l'emploi et elle utilise le volet légal des EdS au même titre que Genève-roule. Si la Ville ne soutient plus Caddie Service – et c'est d'ailleurs ce qui arrivera à partir de 2017 –, combien de temps pensez-vous que le Canton sera capable de le soutenir, Monsieur Sormanni? Pendant combien de temps pensez-vous que l'action de M. Poggia restera pertinente?

Ce que la Ville apporte comme valeur ajoutée dans le dispositif cantonal n'est pas le paiement d'EdS, qui font déjà partie du budget du Canton, plutôt la formation en emploi – raison pour laquelle une grande partie des personnes bénéficiaires du Fonds chômage sortent du dispositif pour retourner vers des formations qualifiantes comme, souvent, la validation d'acquis, parfois une attestation fédérale de formation professionnelle ou, plus rarement, parce que c'est compliqué, un CFC –, par le biais du Fonds chômage, parce qu'elle a une commission consultative où sont représentés l'Hospice général, l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), la Fédération des entreprises romandes, bref tout le monde autour de la table. Si vous coupez le dispositif, ne serait-ce que temporairement, pour une année, vous empêcherez le Canton de faire fonctionner de nouveaux projets qu'il pourrait avoir. (*Remarque de M. Daniel Sormanni.*) Oui, vous coupez! Je vous ai écouté religieusement, Monsieur Sormanni...

Les chiffres que vous articulez sont ceux que mon département vous a fournis. Je les connais donc vraiment sur le bout des doigts. Ce que vous avez fait est de regarder l'impact budgétaire des projets validés en 2015 pour 2016 et 2017. Vous avez calculé la différence et décrété qu'on n'en avait pas besoin... On ne coupera donc pas les projets existants, vous avez tout à fait raison, mais on ne permettra potentiellement pas à d'autres projets d'arriver. Or, il y en a! Et vous les avez vous-mêmes évoqués au Conseil municipal. Nous travaillons actuellement sur un projet aux primo-demandeurs d'emploi, soit des personnes qui sortent de l'Université, car on se rend compte que l'insertion socioprofessionnelle de ce public pour le premier emploi est très tardive.

Les communes, notamment la nôtre, ont ce rôle à jouer, sur des montants qui, somme toute, sont très inférieurs à l'effort qu'on concède pour d'autres politiques publiques de la Ville, qui font le cœur de son action. Pour une ville de 200 000 habitants, avec des populations résidentes qui ont des besoins particuliers, il est dommage d'adopter une position arithmétique de comptable, qui affirme que nous n'avons pas besoin d'investir plus d'argent, que le Canton peut se débrouiller... Vous savez pertinemment que le Canton ne se débrouillera pas, parce qu'il l'a déjà annoncé. M^{me} Pérez l'a dit. Au seul niveau de l'OFPC, 1500 formations ne seront pas délivrées en 2016. Or, qui pénalise-t-on en prenant ce genre de décision? Les habitantes et les habitants du canton. Que le Canton procède à des arbitrages difficiles en raison d'un budget qui ne sera vraisemblablement pas bouclé et qui obligera à fonctionner aux douzièmes provisionnels toute l'année, c'est une chose. En revanche, la Ville de Genève, qui a les ressources pour développer des projets et donner de l'espoir aux gens ainsi qu'une formation et un tremplin vers le marché primaire de l'emploi, ne doit pas casser la mécanique.

Qu'on ne vienne pas me dire que je n'aurai qu'à présenter de nouveaux projets ici et qu'ils seront approuvés! Non, vous ne les approuverez pas. M. Schaller est d'accord avec moi; il a fait non de la tête. Je le remercie pour sa sincérité, comme ça les choses sont claires, si on pouvait encore en douter. Cependant, même si le Conseil municipal voulait me les accorder, votre fonctionnement fait que vous n'arriverez pas à recevoir un objet, le traiter en commission, rendre un rapport, le discuter en séance plénière et débloquer les crédits en une année... Très concrètement, me promettre que de nouveaux projets bénéficieront d'un crédit extraordinaire n'est pas la meilleure des solutions, puisque cela pourrait impliquer un dépassement aux comptes, ce à quoi nous ne sommes pas obligatoirement favorables, ensuite parce que, matériellement, vous n'avez pas la réactivité nécessaire, à moins d'accepter ces projets sur le siège, ce que vous ne m'avez jamais concédé pendant ces huit dernières années... Je ne me nourris donc pas d'espoirs. Vous n'avez aucune ressource propre dans le fonctionnement institutionnel pour décider que vous soutiendrez un projet aussitôt déposé.

Oui, vous avez opéré un choix, un arbitrage, quand bien même vous n'aviez aucune nécessité financière de le faire: vous refusez que la première commune de ce canton participe à l'effort de ses autorités pour aider les personnes qui se tournent vers les associations, principalement parce que le dispositif cantonal est nourri par leur travail. Ce ne sont pas les services de l'administration cantonale qui font ces projets; ceux-ci doivent être portés par les associations. Depuis la modification de la loi par le parlement, les administrations publiques le peuvent. Toutefois, vous savez très bien que la loi Longchamp, acceptée en 2008 par le peuple, fonctionnait exclusivement sur l'effort des associations, s'agissant des EdS, et d'aucune autre structure. C'est la raison pour laquelle, par exemple, pour l'anecdote, la formation de Mary Poppins, des personnes en EdS qui gardent des enfants chez des particuliers, n'est pas un programme de l'Etat mais de Pro Juventute. Monsieur Sormanni, si la Ville n'avait pas accordé, par le biais du Fonds chômage, un soutien de 300 000 francs demandé par votre magistrat cantonal à la fin de l'année, le projet Mary Poppins de Pro Juventute mettait la clé sous la porte. Voilà la responsabilité que vous prenez ce soir en voulant réduire la voilure de cette politique publique, qui ne pèse pas lourd sur l'ensemble des politiques publiques de la Ville. Je trouve cela regrettable mais, ma foi, chacun fait ses choix politiques. En tout cas, ce n'est pas celui du Conseil administratif. *(Applaudissements.)*

(La présidence est reprise par M. Carlos Medeiros, président.)

Mis aux voix à l'appel nominal, cet amendement est refusé par 41 non contre 37 oui.

Ont voté non (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Était excusé à la séance ou absent au moment du vote (1):

M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 96, politique publique 58, Aide sociale,

groupe de comptes 365, Subventions accordées – institutions privées.

Le président. Nous passons au dernier amendement, déposé par le Mouvement citoyens genevois, qui demande la suppression de la subvention à l'association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, soit une diminution de budget de 51 500 francs. La parole est à M. Amar Madani.

M. Amar Madani (MCG). Merci, Monsieur le président. Il s'agit là d'un amendement relatif à une subvention pour le moins surprenante dans un Etat de droit. Subventionner une association qui défend des illégaux n'est ni plus ni moins qu'une violation de la loi de la république. La Ville de Genève affiche clairement dans son budget une ligne consacrée à l'association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève. Honnêtement, j'avoue n'avoir rien compris en découvrant cette ligne. A la limite, on peut admettre une telle subvention à titre exceptionnel, au vu d'un problème rencontré par cette catégorie de population mais, de là à ce qu'elle devienne ordinaire, c'est pour le moins inacceptable. Une telle pratique est incompréhensible pour le contribuable qui peine à s'acquitter de ses impôts au vu des difficultés qu'il rencontre au quotidien. C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, le groupe Mouvement citoyens genevois, dans un souci de respect de l'Etat de droit, vous invite à revoir cette subvention, soit en l'abolissant, soit en l'affectant à une autre association qui s'occupe des citoyens en situation régulière, notamment les jeunes ou les personnes âgées.

J'ajoute enfin que le montant de cette subvention équivaut à celui des postes de gardien pour l'école de Chandieu dont nous avons discuté précédemment.

M. Tobias Schnebli (EàG). C'est quand même extraordinaire. Puisqu'il n'est par définition pas facile de recenser ce phénomène, le seul chiffre qu'on ait concernant les sans-papiers en Suisse vient d'un rapport commandé en 2004 par l'ancien conseiller fédéral Christoph Blocher. Selon ce rapport, il y en avait 90 000 au bas mot. Aujourd'hui, les estimations parlent de 100 000 à 200 000 personnes qui vivent et qui travaillent en Suisse sans statut légal. Que font-elles? Du suivi de personnes âgées, de l'aide au ménage, du travail agricole, des tâches socialement utiles mais que personne d'autre n'accepte plus d'accomplir en Suisse.

Cette association de soutien aux sans-papiers s'emploie à faire cesser l'hypocrisie dont on vient d'entendre un exemple par le Mouvement citoyens genevois,

qui propose année après année de supprimer sa subvention, soit de ne pas vouloir reconnaître ces personnes qui sont pourtant là, qui travaillent, qui paient des assurances sociales et des primes d'assurance-maladie, mais qui sont sans statut. Cette association offre une permanence de conseil et de soutien et elle propose une aide pour ces démarches bureaucratiques dans la santé, le social...

Les estimations vont jusqu'à 200 000 personnes parce qu'elles comptent également les familles, ce que ne faisait pas le rapport de M. Blocher. Or, les familles comprennent aussi des enfants. Certaines, certains ne se rappellent pas le sort d'enfants sans papiers. Je m'adresse directement à vous, Monsieur le président, pas comme président, mais comme vice-président du Mouvement citoyens genevois, qui propose cette coupe de subvention régulièrement. Peut-être vous en souvenez-vous: lorsque le statut de saisonnier existait encore, il y avait à Genève des dizaines et des dizaines de familles d'Italie, d'Espagne ou du Portugal, obligées de venir en Suisse avec leurs enfants pour une raison ou une autre et de les cacher dans leur appartement, sans qu'ils puissent aller à l'école. Ces enfants sans aucun droit étaient aussi des personnes illégales, comme mon préopinant du Mouvement citoyens genevois vient de le dire. Les travailleurs saisonniers qui venaient ici devaient les cacher chez eux. Je salue et je rappelle ici le geste passé dans les mémoires collectives de ce canton: en 1986, un conseiller d'Etat démocrate-chrétien, Dominique Föllmi, a pris par la main une petite fille turque pour la conduire à l'école. C'était une «illégal». Il a méprisé l'Etat de droit au profit de l'humanité et du droit des enfants. (*Applaudissements de l'Alternative et de la tribune du public.*)

L'association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève ne fait rien d'autre que de tendre la main à ces personnes sans statut légal, les aider et les accompagner dans les démarches de tous les jours. Je vous en supplie, Mesdames et Messieurs, ne coupez pas cette subvention! C'est une main tendue. Un peu d'humanité! Il faut ouvrir les yeux sur un phénomène réel: ces personnes existent. Elles vivent ici et on ne peut pas les punir ni les marginaliser encore davantage en raison de leur statut précaire. (*Applaudissements.*)

M. Emmanuel Deonna (S). Comme mon préopinant et ami d'Ensemble à gauche Tobias Schnebli l'a brillamment dit, il y a plus de 100 000 travailleurs sans papiers, couramment appelés «travailleurs sans statut légal», en Suisse. Voilà quelques mois, la Suisse a ratifié la convention 189 de l'Organisation internationale du travail, «Travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques», qui représente une avancée très importante pour les travailleurs et travailleuses de l'économie domestique dans le monde entier. Les droits des travailleurs du bâtiment, de l'hôtellerie et restauration, de l'économie domestique ainsi que d'autres secteurs informels de l'économie sont aujourd'hui mieux protégés en Suisse.

La Ville de Genève a joué un rôle pionnier en la matière, un rôle modèle en comparaison suisse. La scolarisation obligatoire des enfants sans papiers, l'accès aux assurances sociales, la lutte contre le travail au noir avec le Chèque Service, le droit de vote des étrangers au niveau communal, la formation duale pour les sans-papiers, autant de combats qui ont été menés à Genève! Certaines de ces luttes l'ont été au-delà des clivages partisans. Ainsi M^{me} Martine Brunshwig Graf, aujourd'hui présidente de la Commission fédérale contre le racisme, proposait-elle en 2005, alors qu'elle était conseillère d'Etat, la régularisation collective de 5600 sans-papiers. Celle-ci a été mise en œuvre en Espagne, en Grèce, en Belgique, partiellement en Italie, et elle a été envisagée dans d'autres pays européens. L'ancien conseiller national démocrate-chrétien Luc Barthassat, désormais conseiller d'Etat, a mené campagne à Berne afin de faciliter l'apprentissage dual pour les jeunes sans-papiers. Au niveau du Grand Conseil, M^{me} Anne Marie von Arx-Vernon a déposé en 2014 la motion M 2192, qui appelle à la légalisation des sans-papiers.

Le profil des travailleurs sans statut légal qui résident à Genève a évolué. Les personnes qui visitent les permanences du Centre de contact Suisses-Immigrés ou du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève ne sont pas les mêmes qu'il y a trente ans: aujourd'hui, ce sont plutôt des travailleurs d'origine latino-américaine, asiatique ou est-européenne. Ils ont remplacé les travailleurs saisonniers, italiens, espagnols ou portugais, depuis l'entrée en vigueur des accords de libre circulation. Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève mène une action responsable et travaille en étroite collaboration avec l'Office cantonal de la population et des migrations. Il met en œuvre les recommandations du Bureau de l'intégration des étrangers. Il dispense des ateliers d'information et de sensibilisation nécessaires et indispensables sur la réalité des populations migrantes sans statut légal à Genève auprès du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Il collabore également avec le Service des écoles et institutions pour l'enfance ainsi qu'avec la Consultation ambulatoire mobile de soins communautaires. Ce collectif permet aux œuvres d'entraide, comme le Centre social protestant (CSP), Caritas ou l'EPER, ainsi qu'aux syndicats et aux associations de défense des migrants de se retrouver, de se concerter et de proposer ensemble des solutions constructives et raisonnables aux autorités. Il donne aux migrants les informations essentielles concernant la vie sociale à Genève. Il oriente les travailleurs vers les services auxquels ils ont droit et peuvent avoir accès. En bref, le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève facilite de façon évidente l'intégration des travailleurs sans statut légal à la société genevoise. Force est de constater que ses permanences sont aujourd'hui débordées.

Siège européen de l'Organisation des Nations unies, capitale du droit international humanitaire et des droits de l'homme, Genève prône un engagement fort dans le domaine de la coopération internationale. La Ville agit énergiquement en faveur de la coopération et des droits humains par le biais du Service Agenda 21

– Ville durable et de la Délégation Genève ville solidaire. Enfin, comme le magistrat socialiste Sami Kanaan en charge de la culture et du sport l’a rappelé samedi dernier, on compte entre 10 000 et 20 000 personnes accueillies chaque année à Genève, ville frontière et internationale par excellence. Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève joue un rôle social, culturel et économique indéniable. Comme l’a rappelé Tobias Schnebli, ce rôle est important pour Genève.

Pour toutes ces raisons, la proposition du Mouvement citoyens genevois de toucher au maigre budget de ce collectif est indécente et le Parti socialiste vous propose de la rejeter très fermement. (*Applaudissements nourris.*)

M. Alfonso Gomez (Ve). Quasiment tout a été dit et il me semble qu’une large majorité s’exprimera dans ce sens. Je tiens à souligner le silence assourdissant des alliés – temporaires, j’espère – du Mouvement citoyens genevois sur cette question, alors qu’ils étaient et qu’ils sont toujours avec nous pour la régularisation des sans-papiers. Je pense à la démocratie chrétienne, qui n’a jamais failli dans ce combat et que j’aurais aimé entendre avec la même passion que celle de mon préopinant. J’aurais aimé vous entendre aussi, Monsieur le président, mais vous ne pouvez pas prendre la parole, je le conçois fort bien, pour rappeler ô combien la *pequeña escuela*, comme on l’appelait, a été bénéfique pour l’intégration de ces travailleurs dans notre canton, vous vous souvenez? Ce qui veut dire «la petite école».

Bref, cette espèce d’amendement qui nous est proposée donne le vrai visage d’une partie de l’extrême droite, qui qualifie souvent d’abuseurs les sans-papiers et les migrants, alors que c’est la population la plus fragilisée, des gens qui n’ont pas de droits, ceux qui doivent travailler pour des salaires au rabais, exploités dans des logements où certains logeurs pratiquent des prix abusifs et qui vivent dans la peur quasi quotidienne. Or, après que les organisations d’entraide, comme Caritas ou le CSP, ont créé cette structure avec très peu de moyens, afin de venir en aide aux sans-droits, ne voilà-t-il pas que l’extrême droite, dans un élan qui retrouve ses origines, vient s’attaquer à nouveau aux travailleurs les plus faibles. Le retrait de cette subvention revient à mettre en péril – vous le savez, Monsieur le président – la cohésion sociale et à augmenter la précarité d’une population qui mériterait quand même qu’on la protège un minimum. (*Remarque.*) Oui, Monsieur Spuhler! Elle mériterait qu’on la protège un minimum!

Les Verts vous proposent de refuser à une grande et large majorité de ce plénum cet amendement inique. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, avant de donner la parole à M^{me} Esther Alder, je signale, pour avoir été mis en cause deux fois, que l’article 18, «Participation aux débats», du règlement du Conseil municipal (RCM) prévoit, au

cas où j'aurais envie de descendre du perchoir, que «le président ou la présidente ne prend pas part aux débats». «Néanmoins, ensuite d'une délibération du bureau, il ou elle peut intervenir ès qualités.» Mais je ne le ferai pas; ce serait vous donner trop d'honneur. (*Exclamations et applaudissements.*) La parole est à M^{me} Esther Alder.

M^{me} Esther Alder, maire. Merci, Monsieur le président. Il est vrai que le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève est un interlocuteur important. Il regroupe et coordonne l'EPER, le CSP, Caritas... Et, sachez-le, c'est le référent au Conseil d'Etat sur les questions de migration.

Je ne reprendrai pas ce que beaucoup ont dit, mais j'aimerais attirer l'attention de ce plénum sur le fait que ne plus soutenir cette association signifie que vous la tuez. Son subventionnement, d'environ 50 000 francs, est finalement modeste et, pour votre information, sa gestion est exemplaire. L'an passé, elle a restitué 8000 francs à la suite d'un solde positif et une fiduciaire s'occupe des comptes. Pour ma part, je pense que nous n'avons plus à justifier l'existence de ce collectif, ni les buts qu'il poursuit. Il vient en soutien à des personnes souvent ignorantes de leurs droits et il permet de lutter pour la reconnaissance de ces femmes et de ces hommes qui vivent dans l'ombre de notre société. Mesdames et Messieurs, je vous demande de ne pas couper les moyens à cette association exemplaire. (*Applaudissements.*)

Mis aux voix à l'appel nominal, cet amendement est refusé par 48 non contre 29 oui.

Ont voté non (48):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuver (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC),

M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (DC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Ont voté oui (29):

M. François Bärtschi (MCG), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (2):

M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

(Applaudissements de la tribune du public à l'issue du vote.)

Le budget du département de M^{me} Alder, pages 84 à 104, est adopté.

Le président. Nous arrivons au terme du deuxième débat. Je rappelle que les nouveaux amendements pour le troisième débat devront être déposés au plus vite au perchoir auprès de M^{me} Valérie Henot, sachant que le troisième débat portera sur le budget tel qu'il a été accepté au terme du deuxième débat. Je suspends la séance pour dix minutes.

(La séance est suspendue de 22 h 8 à 22 h 30.)

Le président. Mesdames et Messieurs, veuillez regagner vos places. Nous avons dix minutes de retard. Il est déjà 22 h 30 mais, comme nous examinons le budget et que c'est *open bar*, nous risquons d'être là encore un bon moment... Après l'examen du département de la cohésion sociale et de la solidarité, le budget présente un excédent de revenus de 15 111 769 francs. Nous passons au vote des délibérations. (*Le président donne lecture des délibérations.*)

Des voix. On ne comprend rien!

Le président. Mesdames et Messieurs, ces documents ont été distribués aux chefs de groupe et aux membres du bureau. Nous avons décidé de ne pas lire tous les chiffres, seulement les totaux. Autrement, nous ne sortirions plus d'ici. (*Huées de la tribune du public.*) Contenez votre joie à la tribune, s'il vous plaît. Déjà que je vous laisse applaudir à tout va...

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée par 41 oui contre 37 non.

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG),

M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Était excusé à la séance ou absent au moment du vote (1):

M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée par 41 oui contre 37 non.

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Gueux (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Était excusé à la séance ou absent au moment du vote (1):

M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée par 41 oui contre 37 non.

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard

(LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuver (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Était excusé à la séance ou absent au moment du vote (1):

M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement Fr.

| | |
|---|---------------|
| Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à | 1 180 684 616 |
| sous déduction des imputations internes de | 42 808 657 |
| soit un total des charges nettes de | 1 137 875 959 |

| | |
|--|---------------|
| et les revenus à | 1 195 796 385 |
| sous déduction des imputations internes de | 42 808 657 |
| soit un total des revenus nets de | 1 152 987 728 |

L'excédent de revenus présumé s'élève à 15 111 769 francs.

Art. 2. – Budget des investissements

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

| | |
|-----------------------------|-------------|
| a) patrimoine administratif | Fr. |
| dépenses | 100 000 000 |
| recettes | 0 |
| investissements nets | 100 000 000 |
| b) patrimoine financier | |
| dépenses | 30 000 000 |
| recettes | 0 |
| investissements nets | 30 000 000 |

| | |
|----------------------------|-------------|
| c) total | |
| dépenses | 130 000 000 |
| recettes | <u>0</u> |
| investissements nets | 130 000 000 |

Le budget des investissements est approuvé à titre de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

| | | |
|---|-------------------|-----|
| a) patrimoine administratif | | Fr. |
| investissements nets | 100 000 000 | |
| amortissements ordinaires | 77 738 417 | |
| amortissements complémentaires | <u>0</u> | |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 15 111 769 | |
| autofinancement | <u>92 850 186</u> | |
| insuffisance de financement | 7 149 814 | |
| b) patrimoine financier | | Fr. |
| investissements nets | 30 000 000 | |
| amortissements (autofinancement) | <u>4 344 397</u> | |
| insuffisance de financement | 25 655 603 | |
| c) total | | Fr. |
| investissements nets | 130 000 000 | |
| amortissements ordinaires | 82 082 814 | |
| amortissements complémentaires | <u>0</u> | |
| excédent de revenus de fonctionnement | + 15 111 769 | |
| autofinancement | <u>97 194 583</u> | |
| insuffisance de financement | 32 805 417 | |

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

L'augmentation présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 15 111 769 francs correspondant à l'excédent de revenus du budget de fonctionnement.

Art. 5. – Dérogation

Ce budget comporte une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les crédits budgétaires relatifs aux dépenses d'acquisitions de collections.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Centimes additionnels

Article premier

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2016, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,5.

Art. 2

Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2016 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3

Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,5 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2016.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), l'article 74, alinéa 5, et l'article 77 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération. III – Emprunts

Article premier

Pour assurer l'exécution du budget administratif de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2016 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme, à concurrence du montant prévu par la délibération I, article 3, arrondi à 32 000 000 de francs, dans le cas où ce dernier montant ne serait pas couvert par l'excédent de trésorerie.

Art. 2

Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3

Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2016, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

Troisième débat

Le président. Les amendements redéposés vont être distribués. Le bureau est saisi d'une motion d'ordre. Avant que je ne vous la lise, afin que personne ne dise que nous avons fait quoi que ce soit d'illégal, je tiens à lire l'article 68, alinéa 3, du RCM: «Lorsqu'une telle motion vise à clore le débat en cours, elle est soumise au vote, sans discussion. En cas d'acceptation, chaque groupe peut encore s'exprimer sur le fond en dix minutes au maximum par un seul ou une seule de ses membres et en deux minutes seulement si le groupe s'était déjà exprimé à ce sujet, cela avant que le président ou la présidente passe au vote de l'objet en cours.»

La motion d'ordre, déposée par le Mouvement citoyens genevois, le Parti démocrate-chrétien, l'Union démocratique du centre et le Parti libéral-radical, demande que le troisième débat sur le projet de budget 2016 se fasse sans prise de parole jusqu'au vote final, précédé par une déclaration par groupe. En cas d'acceptation de cette motion d'ordre, aucun groupe ne s'étant encore exprimé, cela veut dire que les amendements seront traités en une fois et qu'un seul intervenant par groupe prendra la parole pour dix minutes au maximum. (*Commentaires.*) C'est comme ça. Nous l'avons déjà fait il y a trois ans et nous avons fini à 16 h 30. (*Remarque de M^{me} Vera Figurek.*) Il n'y a rien d'illégal à cela, Madame Figurek; je viens justement de vous lire l'article qui prévoit cette motion d'ordre.

Mise aux voix à l'appel nominal, cette motion d'ordre est acceptée par 41 oui contre 37 non.

Ont voté oui (41):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Etait excusé à la séance ou absent au moment du vote (1):

M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

M. Pascal Holenweg (S). Monsieur le président, j'ai une remarque préliminaire sur le vote qui vient d'avoir lieu. Dans le règlement, il y a deux manières de clore un débat. La première est de clore la liste des intervenants. La seconde est de lever la séance. Il n'existe pas de méthode prescrite par le RCM qui permette de procéder comme la majorité de ce Conseil a décidé de procéder dans un débat budgétaire. (*Remarques.*) Cette méthode a effectivement été utilisée il y a deux ans, sans aucune opposition de personne. Cela devait convenir à tout le monde. (*Exclamations et brouhaha.*) Là, vous voyez bien que cela ne convient qu'à une majorité relativement restreinte de ce Conseil. Je comprends bien la fatigue physique, à défaut de fatigue intellectuelle, qui anime une majorité de ce Conseil municipal après les débats qui ont débuté samedi, mais il me paraît indispensable, dans un débat budgétaire, que le troisième débat reprenne la totalité des discussions du deuxième débat, comme le règlement le prévoit explicitement. Vous êtes en train de bâcler le troisième débat volontairement, parce qu'il y a un certain nombre de choses que vous n'avez pas envie de vous entendre répéter, notamment que la démarche générale que vous avez utilisée est absurde, soit celle de la réduction linéaire des dépenses dans les groupes de comptes 31, celle de la réduction linéaire des subventions (*commentaires*), celle de la réduction linéaire des fonds généraux alloués à la culture... (*Face au brouhaha, l'orateur s'interrompt.*)

Le président. Continuez, Monsieur Holenweg. Vous avez encore six minutes.

M. Pascal Holenweg. J'ai aussi un mégaphone. Par ailleurs, le troisième débat est l'occasion de revenir sur le fond des premier et deuxième débats. On a eu largement l'occasion de s'en apercevoir, celui-ci est constitué par la divergence fondamentale dans la conception même que la gauche et la droite ont d'un budget. Pour la gauche, en général, le budget sert à financer les prestations et les activités de la collectivité publique. Il est donc calibré selon les besoins de la population, en l'occurrence celle de la Ville de Genève, et, lorsque ces besoins sont en augmentation, le budget est en augmentation aussi. Pour la droite, le budget est calibré selon des moyens qu'on aura préalablement réduits. La réduction des moyens du budget permet aujourd'hui à la droite de développer des propositions qui sont politiquement absurdes et arithmétiquement simples. (*Remarques.*) Elles correspondent à l'état de la réflexion intellectuelle de la droite sur le rôle d'un budget: on réduit linéairement, on ne pose aucune alternative politique ni à la politique culturelle, ni à la politique sociale, ni à la politique du personnel; on prend des chiffres, qu'on réduit de 2, 2,5 ou 10%, sans qu'aucun programme politique perceptible ni aucune politique cohérente ne soient perceptibles derrière cela. Le critère des besoins pour une collectivité publique municipale est le seul critère qui justifie un programme politique. Nous ne faisons pas de loi.

Ce qui justifie l'existence d'une municipalité, d'une commune et par conséquent d'un Conseil municipal, c'est la capacité de cette commune à répondre aux besoins de la population.

Vous savez pertinemment que ces besoins augmentent! Vous n'êtes même pas capables de le nier et d'expliquer qu'ils n'augmentent pas. Ils ne peuvent pas ne pas augmenter quand la population croît, dépassant les 200 000 habitants, et quand la population de la région dont la Ville est la commune-centre dépasse 1 million d'habitants. La seule chose que vous pouvez faire, c'est de prendre un rabot et d'essayer de raboter dans les groupes de comptes 31 et 36 ainsi que dans les subventions à la culture, à l'action sociale et à tout ce qui permet à la population de cette ville de concrétiser les droits qui lui sont accordés.

Lorsque vous nous dites que tout le monde doit se serrer un peu la ceinture et faire un effort, après avoir tout de même sorti de cet effort prétendument collectif le Grand Théâtre, le sport et la petite enfance, vous oubliez qu'un groupe, une instance, un collectif se trouve exempté de tout effort dans la démarche que vous faites. Ce groupe-là, c'est le Conseil municipal lui-même. Dans aucune des suggestions que vous nous avez faites ne figure une proposition pour réduire nos petits avantages et nos petites prébendes. (*Vives protestations.*)

M. Vincent Subilia (LR). On l'a proposé plusieurs fois!

M. Pascal Holenweg. Vous n'avez pas proposé la réduction de nos jetons de présence! (*Applaudissements nourris à la tribune du public et brouhaha.*) J'espère que les applaudissements ne sont pas décomptés de mon temps d'intervention...

Vous avez proposé la réduction des subventions à des associations dont vous savez pertinemment qu'elles en ont besoin, que ce soit dans le domaine culturel ou social. Vous n'avez pas proposé la suppression de la participation financière aux voyages d'agrément des commissions, mais la réduction de la subvention à des associations sociales et culturelles qui ne peuvent pas fonctionner sans cela. Nous pouvons fonctionner sans que la Ville de Genève nous paie des voyages! (*Applaudissements. Hurlements de MM. Vincent Subilia et Pierre de Boccard.*) Un certain nombre des associations dont vous réduisez les subventions ne peuvent pas tourner et un certain nombre d'institutions culturelles ne le peuvent pas non plus si vous supprimez 10% dans les fonds généraux! (*Brouhaha.*) Vous n'avez pas proposé la suppression de la prise en charge par la Ville de Genève de vos abonnements généraux aux Transports publics genevois (TPG)! Comme s'il était indispensable...

M. Daniel Sormanni (MCG). Tu ne paies pas ton billet, toi!

M. Pascal Holenweg. Tu ne le paies pas non plus! (*Invectives et chahut.*)

M. Daniel Sormanni. Resquilleur!

Le président. Mesdames et Messieurs! Monsieur Holenweg, vous cherchez quoi? (*Invectives et brouhaha.*) Silence!

M. Olivier Gurtner (S). Excusez-vous, Monsieur Sormanni! Excusez-vous!

M. Pascal Holenweg. Monsieur le président, je cherche à...

Le président. Permettez, Monsieur Holenweg! Mesdames et Messieurs à la tribune du public, c'est simple: on a laissé faire jusqu'à maintenant. Vous n'êtes pas censés faire de bruit; je vous ai laissés applaudir, mais n'exagérez pas non plus, sinon je suspends la séance afin de faire évacuer la tribune. Est-ce clair? (*Exclamations.*) Les insultes de part et d'autre sont intolérables dans ce débat.

M. Pascal Holenweg. Je n'ai insulté personne, Monsieur le président.

Le président. Je ne parlais pas de vous, Monsieur, mais des choses ont été dites par les uns et les autres. (*Commentaires.*) Silence! Restons dans un débat démocratique jusqu'au bout. Je n'aurai aucun état d'âme à clore le débat et nous serons tous là demain... Moi, je suis indépendant; je fais ce que je veux de mon temps.

Une voix. C'est inadmissible! Il a été insulté!

M. Pascal Holenweg. Je continue, Monsieur le président. Je suis simplement en train d'illustrer la contradiction qu'il y a entre le discours que vous tenez sur les sacrifices que vous demandez à presque tout le monde et ceux que vous refusez de vous imposer à vous-mêmes. (*Brouhaha.*) Le minimum de cohérence de la part d'un parlement est de donner l'exemple quant à ce qu'il recommande aux autres et de faire ce qu'il demande aux autres. Sur les abonnements TPG, je fais remarquer que vous ne les payez pas non plus. La seule différence est que la Ville vous les offre, alors que je paie mes amendes lorsque j'utilise les transports publics gratuitement, ainsi que je les souhaite pour tout le monde.

Vous n'avez pas proposé non plus que la Ville renonce à prendre en charge vos connexions internet. Comme s'il était indispensable, pour être conseiller municipal, que la collectivité publique offre des connexions internet que vous devriez payer de toute façon! Vous n'avez pas proposé non plus que l'on réduise nos primes de bouffe. La Ville de Genève continuera à nous payer à bouffer pendant les interruptions de séance du Conseil municipal... Et nous continuerons à recevoir des places gratuites payées par la Ville pour les spectacles et les concerts qui auront lieu dans les théâtres, les salles et les lieux culturels dont vous aurez réduit les subventions! Le moins que l'on puisse dire, Mesdames et Messieurs, est que toute la démarche qui vous a animés depuis deux jours est frappée au coin de l'analphabétisme politique, parce que vous avez été incapables de nous expliquer en quoi les propositions que vous faisiez amélioreraient la situation financière de la Ville – je ne parle même pas de la situation matérielle et sociale de ses habitants – et de vous appliquer à vous-mêmes les recettes que vous recommandez aux autres.

Une dernière remarque sur les groupes de comptes 31, puisque c'est là-dessus que je devais intervenir au départ: une des absurdités les plus évidentes de la démarche que vous avez entreprise, qui consiste à réduire les moyens dont l'administration municipale et dont les services publics municipaux disposent pour faire leur travail, ne fût-ce que de 2%, sachant que vous proposerez l'an prochain une nouvelle réduction de 2 ou 2,5%, l'absurdité de l'exercice, donc, est d'affaiblir la capacité de la collectivité publique à assumer ses tâches, pour ensuite proposer la privatisation et l'externalisation d'un certain nombre d'activités, sans donner à la collectivité les moyens d'assumer celle-là, puisque vous aurez réduit les lignes qui financent celles-ci. (*Brouhaha.*)

J'ai dit l'autre jour que votre démarche, contrairement aux apparences, n'était inspirée ni par Bernard Madoff ni par Sepp Blatter, mais par Alfred Jarry et le Père Ubu. Vous confirmez par vos votes de ce soir et par la méthode dont vous entendez gérer le troisième débat sur la décision fondamentale de l'exercice politique de la Ville de Genève – indépendamment du fait que vous n'avez pas de programme politique, pas de logique politique, pas d'ambition politique – que la seule chose qui vous anime est un règlement de comptes post-électoral après vos échecs à l'élection du Conseil administratif.

Le président. Vous devez conclure, Monsieur.

M. Pascal Holenweg. Nous en étions au troisième débat. Que vous le vouliez ou non, il y aura un quatrième débat, qui se déroulera dans la rue, sur le terrain et dans les services publics! (*Applaudissements nourris à la tribune du public.*)

Le président. Vous deviez conclure, Monsieur. Je coupe votre micro. (*Le président coupe le micro de M. Pascal Holenweg.*)

M. Pascal Holenweg. Cela s'appelle un référendum populaire! (*Applaudissements.*)

Le président. La parole est à M^{me} Sandrine Salerno. C'est votre tour.

M. Pierre de Boccard (LR). C'est ça, le Parti socialiste?

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Monsieur de Boccard, en troisième débat, dans une enceinte institutionnelle où nous avons tous prêté serment, je propose qu'on redescende d'un ton.

Mesdames et Messieurs, vous avez décidé que ce troisième débat se ferait en dix minutes. Je rappelle une règle: le Conseil administratif n'est pas astreint à l'article 85 du RCM sur le débat accéléré. En troisième débat, il a le droit de prendre la parole aussi longtemps qu'il veut sur tous les points. Le Conseil administratif vous remercie donc et il annonce d'ores et déjà qu'il fera largement usage de son droit de parole sur chaque amendement, sachant qu'il est illimité. J'en ai terminé, Monsieur le président. Je sais que vous étiez au courant, mais mon intervention a permis d'informer l'ensemble de vos collègues. Je reprendrai la parole dans quelques minutes afin de m'exprimer sur les amendements. (*Applaudissements.*)

Le président. Madame la conseillère administrative Sandrine Salerno, le bureau prend acte de vos déclarations. Vous êtes évidemment libre d'utiliser votre droit de parole comme vous l'entendez. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Je ne peux pas vous remercier. La majorité du bureau et de ce Conseil municipal a décidé une mesure honteuse: priver de parole les conseillères et conseillers municipaux qui avaient préparé des interventions sur chacun de ces amendements. C'est vraiment une atteinte à notre système démocratique. Celui-ci prend parfois du temps, c'est vrai, lorsqu'on écoute les arguments des uns et des autres. Nous avons une procédure de débat accéléré; vous n'avez même pas voulu l'appliquer. La manière drastique de couper la parole aux membres de ce Conseil municipal, élus par la population pour la

représenter, est honteuse. Elle empêche la discussion de ceux qui croient que le dialogue sert à la richesse et à la justesse de nos décisions. Elle les empêche de croire en ce système démocratique représentatif. Pascal Holenweg a très justement rappelé que le débat se fera. (*Brouhaha.*) Vous ne pourrez pas contraindre la population au silence sur les coupes budgétaires. Ce n'est que partie remise. On voit tout de même la gêne que vous avez à entendre les arguments que nous faisons valoir. Vous vous tournez de l'autre côté pour essayer de couper notre temps de parole. Peine perdue!

C'est à l'image de la lâcheté que je constate, pour commencer avec les lignes 31, que l'intéressé, le magistrat, qui a aussi beaucoup à perdre dans ses services par les coupes que vous proposez, n'est même pas là! M. Barazzone se trouve à Berne au lieu de défendre les moyens que vous amputerez à son département. Je pense à l'énergie avec laquelle tout le monde ici a défendu le Service d'incendie et de secours (SIS).

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ils sont là, les pompiers! Allez-y! (*Applaudissements à la tribune du public. M. Claude Jeanneret claque son pupitre.*) Hou!

Le président. Madame Pérez, vous n'êtes pas dans la rue dans une manif! Je vous prie de regagner votre place ou d'aller à la buvette. Vous ne dirigez pas une manifestation au sein de ce parlement. Je vous le dis en direct. Continuez, Monsieur Schnebli. Je vous garantis que le compteur tourne.

M. Tobias Schnebli. Oui, Monsieur le président. La manifestation et la grève des fonctionnaires sont pour demain, puisqu'elles ont été reconduites... Voilà où mène la politique que vous essayez d'imposer aujourd'hui à la Ville de Genève. Doit-on attendre une grève des pompiers? C'est ce que vous voulez en allumant votre incendie? La petite flamme que vous allumez aujourd'hui avec des coupes de 10 millions de francs n'est qu'un début. Vous l'avez annoncé: c'est la première brèche avant de supprimer 10, 20 ou 30 millions de francs année après année. C'est cela, votre programme: la casse sociale et culturelle des services à la population. Les pompiers en forment un. Les gens de la culture offrent un service tout aussi indispensable pour la vie sociale et démocratique de la population de Genève. Il ne faut pas l'oublier.

Aujourd'hui, vous avez vous-mêmes honte d'essayer les critiques de votre programme de dépècement de la Ville de Genève. Celle-ci produit une richesse presque incomparable dans le monde: à part Zoug et Bâle, aucune autre ville ne produit davantage de richesse que Genève. Et c'est à cette ville que vous coupez les maigres ressources qu'elle a pour mener sa politique de compensation face

à la casse sociale que vos partis imposent à la population au niveau du canton! Vous venez maintenant tailler dans le peu de lard qu'il reste à la Ville. C'est votre programme pour les quatre ans à venir. Soyez assurés que ce n'est pas ici, au parlement, que cela se jouera. Nous le savons; nous sommes en minorité. Cela se jouera dans les récoltes de signatures qui débiteront la semaine prochaine. Je suis assuré que toutes les personnes assises à la tribune du public nous aideront à les récolter et à gagner ces référendums, afin de mettre le holà à cette politique de casse sociale et culturelle des services à la population que vous proposez et que vous imposez par votre attitude antidémocratique pour ce qui est du débat d'aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

Je n'entrerai pas dans le détail de chaque amendement. De toute manière, vous n'avez pas envie d'écouter. Je vous laisse la parole... Vous n'êtes même pas inscrits! Tant pis pour vous! Vous avez honte de défendre votre casse antisociale. Vous n'en sortez pas grandis.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Du temps où la gauche était majoritaire, jamais nous ne nous sommes comportés comme ça en demandant que le droit de parole soit coupé aux personnes élues qui souhaitaient défendre un point ou un autre. (*Exclamations.*)

On retire comme enseignement de cette soirée une attaque des personnes les plus fragiles dans tous les domaines, je regrette, tant au niveau social qu'au niveau culturel. Ce sont des gens qui vivent déjà dans la précarité. Couper dans les fonds généraux culturels, comme le magistrat Kanaan l'a rappelé, c'est 2000 emplois en moins. Ce n'est pas rien! On voit que vos calculs sont bizarres: on n'approuve pas de poste de gardien pour le dépôt du Musée d'art et d'histoire (MAH), alors il faudra externaliser et cela coûtera beaucoup plus cher à la Ville! Ce sont de drôles de calculs pour des gens qui ont la calculette, et uniquement celle-ci, en main.

Il ne faudrait quand même pas se tromper. On n'est pas en faveur d'une prestation publique quand on voit ce qui se passe et le débat qu'il y a eu autour de l'école de Chandieu. C'est lamentable! A tel point qu'on demandera peut-être encore aux enseignants – la Ville devrait s'adresser au Canton – d'intégrer dans leur mission le nettoyage de leur école... Pour les crèches, vous avez fait un joli calcul, vraiment. Que se passera-t-il? Cela coûtera beaucoup plus cher à la Ville! Vous qui êtes tout le temps en train de nous parler d'économies et de prestations, vous ne mesurez pas les conséquences. Maintenant, il faut encore des audits de chaque association culturelle. On voudrait une photo, en l'absence de politique culturelle et de contrôles, car la Ville ne sait pas maîtriser ses charges... alors que ce budget était équilibré – on ne fait que le répéter – et qu'il présentait même un excédent! On vient couper là-dedans en touchant les personnes les plus démunies. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité publique.

Il n'est pas admissible, au grand jamais, que vous proposiez de telles coupes et que nous les acceptions sans mot dire. Vous imaginez bien. De ce fait, les Verts seront aussi dans la rue pour mener les référendums qui s'imposent. (*Applaudissements.*)

M^{me} Esther Alder, maire. Le Conseil administratif ne peut que déplorer les coupes opérées et pour lesquelles une majorité semble s'être dessinée. Je rappelle qu'il avait présenté un budget excédentaire de plus de 8 millions de francs. Les mesures que vous prônez, quoi que vous en disiez, sont et seront douloureuses pour un certain nombre d'associations et également pour notre administration. On vous l'a dit, l'impact des coupes aura des répercussions sur toute une série de prestations de la Ville. Elles mettront également à mal des engagements contractuels que nous avons, ainsi que des responsabilités légales, par exemple en matière d'entretien ou de baux.

Il est dommage que nous nous retrouvions face à une confrontation qui ne sert finalement personne, encore moins la population pour laquelle nous avons été élus. Il est vrai que le Conseil administratif est de gauche, tandis que le délibératif a une majorité de droite. Nous sommes amenés à devoir cohabiter pour le bien-être de chacun et chacune d'entre nous. Nous sommes dans une situation de blocage depuis l'entrée en fonction de ce nouveau délibératif. Nous le déplorons. Nous déplorons aussi que le budget soit voté sans que nous puissions débattre en commission, preuve en est de ce dommage que les discussions qui ont lieu ces derniers jours montrent une méconnaissance des mécanismes et des conséquences des propositions que vous avez approuvées.

J'aimerais revenir sur les lignes budgétaires, notamment sur la réduction linéaire des groupes de comptes 31. Cela aura des conséquences importantes pour mon département, encore une fois. Pour le Service des écoles et institutions pour l'enfance, c'est 340 000 francs en moins, affectés à des travaux d'entretien courant ainsi qu'à l'entretien et au nettoyage des bâtiments scolaires, y compris des préaux. Je l'ai déjà dit: nous avons des engagements contractuels que nous ne pourrons pas dénoncer du jour au lendemain. Le Service social a également contracté des baux pour l'Hospice général et l'Institution genevoise de maintien à domicile, puisqu'il incombe aux communes de leur mettre des locaux à disposition et de payer ceux-ci. Nous ne pourrons pas nous soustraire à cette obligation légale. Pour le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, il s'agit de 70 000 francs. Cela concerne l'entretien des fours crématoires. Nous ne pouvons pas non plus dénoncer du jour au lendemain nos obligations liées à ces contrats. Pour le département que je préside, ce sont près de 660 000 francs de prestations qui ont été coupés entre les travaux et les engagements contractuels.

Je déplore cette décision et j'espère, Mesdames et Messieurs, que vous viendrez à reconsidérer ce que vous avez fait en deuxième débat.

M. Daniel Sormanni (MCG). J'ai beaucoup de peine à entendre des bancs d'en face que c'est la fin du monde parce qu'on a coupé 2,5% dans les groupes de comptes 31, alors qu'ils ont augmenté depuis des années. Ils sont passés de 175 millions de francs en 2007 à 208 millions de francs. On enlève 2,5% et c'est la fin du monde... Mon Dieu, c'est terrible! Sur les subventions, 2% représentent 2 francs sur 100. C'est la fin du monde... alors que cela a augmenté pendant des années. Je ne comprends pas cette attitude. Nous ne sommes plus dans une période où l'inflation est compensée: le taux d'inflation est à moins 2% à Genève depuis 2014. Vous êtes dans le déni. Quelque chose ne joue pas.

Le seul point plus sensible, c'est vrai, ce sont les fonds généraux de la culture qui baissent de 10%. Je veux bien reconnaître que c'est plus important mais nous, la majorité, nous avons fait tout le reste: nous avons demandé et accepté les postes de pompiers cet automne afin qu'ils soient dans le budget. C'est nous qui avons demandé une amélioration de la sécurité incendie dans ce canton, qui était nécessaire. Ce n'est pas vous. Cela se fera en trois étapes, peut-être, ainsi en a décidé le Conseil administratif, cependant c'est un progrès. Vous n'avez pas approuvé ces postes; vous n'avez pas de leçon à donner.

Nous avons défini une priorité: le sport. Il n'y a pas de coupe au Service des sports parce que nous voulons lui donner une priorité. Nous en avons établi une autre: les crèches, parce que nous voulons les développer et alléger le budget des familles. Nous avons fait des choix. Cela déplaît toujours. Vous n'en faites jamais; c'est toujours plus. Je me rappelle un livre en France de François de Closets, intitulé *Toujours plus!*. C'est le système du cliquet. On augmente toujours, quels que soient les moyens. S'ils augmentaient tout le temps et toujours, chaque année, dans le fond, pourquoi pas? Cela nous éviterait des choix. Malheureusement, ils n'augmentent pas. Ils diminuent et ils diminueront encore, vous le savez très bien.

Nous voulons améliorer l'autofinancement. Je signale que, malgré ce budget, où nous avons gagné 7 millions de francs, il manque 32 millions de francs pour l'autofinancement, qu'il faudra emprunter. Si vous souhaitez rester dans ce *trend*, c'est votre choix; nous ne le partageons pas. Comment financerons-nous demain un budget de 1,15 milliard de francs s'il n'y a plus la taxe professionnelle, qui représente 120 millions de francs et que le Grand Conseil désire couper, si les recettes fiscales baissent en raison de la taxation sur le lieu de domicile – personnellement, je trouve que cette volonté du Conseil d'Etat est une mauvaise idée, mais cela sera très certainement accepté –, si la troisième réforme de l'imposition des entreprises arrive? J'en passe et des meilleures. Tout ça représentera des baisses de revenus pour la Ville de Genève. Mieux vaut les anticiper en ralentissant légèrement la machine.

Avec vous, c'est impossible. Chaque fois qu'on touche à quelque chose. Si on touche un poste particulier, on nous dit qu'il ne faut pas. Nous avons essayé les années passées, vous n'étiez pas d'accord. Alors, la dernière solution est une

réduction générale, mais vous n'êtes pas d'accord non plus. Vous n'êtes jamais d'accord. Avec vous, c'est toujours plus. Je trouve bien dommage que vous ne compreniez pas ça. Demain, lorsque la cigale aura bien chanté tout l'été, il ne restera plus rien. Sans prévoyance, la Ville sera en difficulté dans quelques années. Nous voulons l'en protéger en définissant des priorités.

Pour terminer, je me suis peut-être emporté tout à l'heure et je m'en excuse. Toutefois, pour donner des leçons, il faut être meilleur que les autres. Il ne faut pas resquiller dans les transports publics; certains le font depuis des années. Il ne faut pas occuper un appartement qu'on a squatté ou qu'on sous-loue. Pour donner des leçons, il faut être meilleur et ce n'est pas le cas de ceux qui ont parlé tout à l'heure. (*Huées et applaudissements.*)

Le président. Nous sommes saisis d'une motion d'ordre d'Ensemble à gauche, signée par M. Pierre Gauthier, qui demande le retour au précédent mode de débat, soit le débat accéléré. Vous avez une minute, Monsieur.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Nous sommes dans le débat le plus important de l'année. Nous souhaitons ramener ce parlement à ses responsabilités et à ses devoirs. Nous demandons donc le retour au débat accéléré et la possibilité de délibérer, soit de confronter nos idées, afin que chacun et chacune puisse voter selon ses convictions et non selon une dogmatique qui lui serait imposée. (*Applaudissements.*)

Mise aux voix à l'appel nominal, cette motion d'ordre est refusée par 40 non contre 37 oui (1 abstention).

Ont voté non (40):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Sami Gashi (DC), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel

Ricou (DC), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Souheil Sayegh (DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuver (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Pierre Gauthier (EàG), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (EàG), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

S'est abstenue (1):

M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC).

Était excusé à la séance ou absent au moment du vote (1):

M. Daniel-Dany Pastore (MCG).

Présidence:

M. Carlos Medeiros (MCG), président, n'a pas voté.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Il semblerait que les majorités soient faites ce soir, cependant il est quand même important de prendre la parole, pas pour celles et ceux qui ne veulent malheureusement plus changer d'avis – la démocratie voudrait pourtant qu'on accepte d'évoluer dans son opinion, surtout en Suisse; ce soir, cela paraît impossible –, mais pour les débats qui s'ouvriront certainement ultérieurement dans l'espace public.

Les coupes qui seront probablement acceptées ce soir ne représentent pas la fin du monde pour la Ville. Elles ne handicaperont pas la moitié de la prestation publique, toutefois elles ne sont pas anodines. Je vous en ferai la liste. Elles s'inscrivent dans un contexte de perspectives futures plus large, de coupes déjà faites et de coupes que le Canton fera, dans des domaines qui touchent en tout cas mon département.

Je répète ce que j'ai déjà dit en partie samedi: de quelle Genève parle-t-on aujourd'hui? D'une Genève riche, au sens commun comme en termes d'action publique, ainsi que d'une Genève où les revenus sont de plus en plus différents, où les hauts revenus augmentent très vite et où augmentent aussi les gens qui descendent lentement mais sûrement, hélas, vers des revenus critiques quant à leur capacité à assurer une vie digne. Je suis tombé par hasard sur un document de la Fondation officielle de la jeunesse. Vous me direz, quel rapport avec la Ville? La Fondation exposait ses problèmes. Ses besoins en matière de suivi de jeunes en difficulté n'augmentent pas; ils explosent! Et en même temps, elle fait face à des coupes budgétaires.

Genève est une belle mosaïque, multiculturelle et dotée d'une capacité d'intégration des gens d'ailleurs. On le dit souvent et on en est très fiers. Toutefois, pour que cela fonctionne, elle a un coût. On prend vraiment un risque à la mettre réellement en danger ces prochaines années, car les dégâts sont très difficiles à rattraper une fois leurs effets déployés. Cela se traduit dans toutes les sphères de la société. Parlez avec n'importe quelle personne active dans le social ou avec des enseignants; ils n'ont jamais vu une situation aussi critique. Il y a plein de gens qui vont bien, évidemment, néanmoins le nombre de gens qui ne vont pas bien, à un titre ou à un autre, augmente. Dans ce contexte, l'action publique est plus fondamentale que jamais. Lorsque je dis «action publique», il y a bien sûr les agents de la fonction publique, mais aussi toutes celles et tous ceux qui contribuent, dans la diversité de cette forme d'action publique, par le biais des subventions ou des prestations, les fameux groupes de comptes 31, à ce que Genève puisse fonctionner de manière digne et décente pour tous et toutes. C'est, je crois, une ambition partagée.

J'ai aussi rappelé samedi que le *turn-over* – excusez-moi de ce terme pas très français – de population pour notre municipalité concerne 10 000 à 20 000 personnes, autant de gens qui arrivent ou qui partent – il y a plus d'arrivées que de départs – et qui doivent trouver leur place à tout point de vue: socialement, économiquement, pour ce qui est du logement, du système scolaire s'il y a des enfants, de la vie culturelle et sociale, de la vie sportive. C'est un véritable défi au quotidien, passionnant mais qui demande des moyens. C'est l'essence même du consensus qui fait Genève et qui doit perdurer, à savoir qu'il y en ait pour tout le monde. Ce que vous faites aujourd'hui n'est pas encore la fin du monde, cependant vous créez une réelle fracture dans ce consensus. Vous créez un clivage entre

le service public et le privé, entre les générations, entre les couches de revenus... Ce n'est peut-être pas votre intention, pour autant le résultat sera là. Vous montez les uns contre les autres, les artistes contre les fonctionnaires et les gens du privé. A chaque fois que quelqu'un se plaint, vous dites: «Il y a plus mal loti que vous, arrêtez de vous plaindre!»

Je reprends les différents sujets du soir, puisque je pense que nous ferons des interventions récapitulatives.

Le hasard veut que j'aie vu aujourd'hui le projet de la Fête de la musique 2016. Concernant les groupes de comptes 31, je rappelle quelque chose: vous coupez 2,5% et cela peut paraître bénin, mais le Conseil administratif a déjà coupé 3% lors de la précédente législature. Pendant ce temps, même si l'inflation est nulle voire négative, nos coûts de services publics augmentent, du fait de la complexification des normes. Je reviens à la Fête de la musique. Nous sommes maintenant légalement tenus de produire ce qu'on appelle un concept de sécurité. C'est une excellente idée, qui augmente la garantie que les gens puissent aller à la Fête de la musique en toute sécurité – sanitaire, physique, des personnes, prévention des larcins et ainsi de suite –, par contre cela a un coût très conséquent. Pour la Fête de la musique, dont le budget monétaire est de 1,5 million de francs, la coupe de 2,5% représente près de 40 000 francs, à quoi s'ajoutent les 45 000 francs économisés précédemment. On est donc déjà à 100 000 francs. Par ailleurs, on a dû absorber 100 000 francs de surcoût dû à ce concept de sécurité, parmi d'autres surcoûts. Ce n'est pas compliqué: on passe de 650 à 500 concerts. Vous me direz que ce n'est pas la fin du monde pour Genève. C'est autant de musiciens qui ne joueront plus, de scènes en moins, de partage en moins pour un événement dont tout le monde reconnaît que, avec la Fête de l'Escalade en décembre, c'est l'un des plus fédérateurs de Genève.

Je donne un autre exemple, qui ne vient pas de mon département. Je prendrai la défense de ses budgets, puisque mon excellent collègue Guillaume Barazzone a décidé ce soir que son mandat de conseiller national était prioritaire sur l'acte le plus important de la législature... (*Huées et applaudissements.*) A un moment donné, il faut assumer. Il a dit samedi que les gens de la voirie assurent le déneigement. C'est juste, mais l'achat de gravier ou de sel est inclus dans les lignes 31. Y figurent aussi les mandats du Service des espaces verts, ainsi que les équipements de la police municipale et du SIS. Là aussi, on est réglo: 3% en moins lors de la législature précédente. Avec 2,5% de coupe cette année, on est déjà à 5,5% de coupes réelles et substantielles dans le service public.

Je passe aux subventions. Je n'étais pas là entre 17 h et 19 h, car j'étais à la Fondation d'art dramatique (FAD). Elle est en train de faire ses calculs. Le Canton lui a annoncé en principe 1% de coupe sur les subventions l'an prochain et a priori 5% jusqu'en 2018. Le Conseil municipal annonce 2%. Pour la saison 2016-2017

de la FAD, la Comédie et Le Poche perdent près de 280 000 francs. Cela commence à compter très sérieusement pour l'offre de spectacles et pour l'emploi des artistes et des techniciens. Ce n'est pas de la fiction. Concernant le Grand Théâtre, M. Bertinat a dit samedi que la raison de l'épargner – c'est la seule institution culturelle subventionnée qui le soit; grand bien lui fasse – est l'incertitude liée à la contribution cantonale. Mais l'Orchestre de la Suisse romande aussi se voit annoncer 1% de coupe en 2016 et 5% d'ici à 2018. Il y a plein d'annonces de coupes. Toutes les institutions culturelles subventionnées se voient menacer de coupes cantonales.

Le Canton a un motif, au moins; il a un déficit tout ce qu'il y a de plus sérieux. On peut en discuter les causes, même si nous ne serons probablement pas d'accord sur leur origine, cependant il a un déficit réel. En tout et pour tout, vous êtes en train de couper 2,5 millions de francs dans la culture, y compris le Parti démocrate-chrétien, qui se proclame parti de la culture, alors que nous sommes bénéficiaires! Notre budget est excédentaire. Vous avez décidé de faire un coup politique et, en quelque sorte, de punir le magistrat qui ne fait pas ce que vous avez envie qu'il fasse, alors que, entre parenthèses, vous n'avez toujours pas dit ce que vous vouliez qu'il fasse! Je n'ai pas entendu une seule proposition concrète à ce sujet, mais vous voulez couper! (*Applaudissements.*) Vous prenez les artistes en otage d'un jeu politicien et c'est choquant.

Concernant le gel des postes vacants, M. Sormanni disait que ce n'était pas grave, que cela concernait la masse des postes vacants. Nous avons déjà un correctif sur la masse des lignes 30, tenant compte du fait que nous n'engageons pas toujours tout de suite ou que les gens qui arrivent coûtent moins cher que ceux qui partent. Une baisse de 2 millions de francs génère une situation où on doit vraiment patienter de trois à six mois avant de remplacer quelqu'un qui part. J'entends déjà ceux qui disent que ce n'est pas grave, qu'on s'arrangera dans le service. Vous croyez que les employés se tourment les pouces à longueur de journée dans les services? A en juger par mon département, que je connais bien, et mes collègues pourront dire pareil, les gens bossent énormément. Cela fait des années que le volume de travail croît et que la population augmente dans la région, alors ne venez pas dire que c'est anodin! Oui, il y aura des réductions de voilure et de prestations.

Vous vous permettez au passage de sucrer les trois postes de gardien du dépôt du Carré-Vert pour notre patrimoine, ancré administrativement au MAH mais qui concerne l'ensemble des collections de nos musées. Je vous ai dit samedi que chaque mois de retard coûterait 100 000 francs, parce qu'on ne pourra pas libérer des locaux privés que nous louons très cher, du fait que vous refusez d'allouer trois postes qualifiés à la surveillance de notre patrimoine, constitué de centaines d'années de legs de grandes familles genevoises. Autant que je sache, ce ne sont

pas franchement des familles historiquement de gauche... Enfin, vous verrez la cohérence de vos choix. (*Applaudissements.*)

Le pompon: même si M. Sormanni reconnaît que les 10% de coupe sur les fonds généraux ne sont plus tout à fait anodins, je répète ce que j'ai dit samedi. En 2014, nous avons soutenu 374 projets avec ces fonds généraux, soit beaucoup de choses: tous les festivals de cinéma, à l'exception du Festival du film et forum international sur les droits humains, qui a sa propre ligne, toutes les compagnies de danse, toutes les manifestations, à part le Festival de la Bâtie, qui a sa propre ligne, et tous les fonds à la médiation culturelle. C'est tout cela que vous amputez de 10%. De nouveau, certains seront capables de dire que 10%, ce n'est pas très grave. Avec ces 374 projets, on compte 1879 personnes qui ont eu un emploi d'une manière ou d'une autre en 2014. Si vous coupez 10%, près de 200 emplois d'artiste seront biffés. On n'est pas dans un petit truc fermé entre nous: les choses que vous décidez ont un impact à l'extérieur. Vous ne changerez pas d'avis, mais au moins assumez vos choix! (*Applaudissements nourris à la tribune du public.*)

Sur un plan plus général, j'aimerais encore rappeler que la majorité a fait le choix de ne pas suivre le processus budgétaire normal cette année. Vous aviez effectivement le droit de ne pas entrer en matière sur le premier projet de budget. Résultat: ce second projet de budget a été traité en environ deux semaines. Tout le travail d'explication qu'on peut fournir, toutes les questions de M. Ricou, par exemple, sur la manière dont on fait nos choix et sur les contrôles, sont légitimes. Un conseiller municipal peut poser toutes les questions qu'il veut. Il peut même demander des audits s'il n'est pas satisfait, qu'il s'agisse du Contrôle financier ou d'organismes externes. Vous avez renoncé à tout ce processus par choix. Vous avez bâclé ce processus en deux semaines, ce qui fait que des éléments essentiels pour la compréhension des dossiers n'ont pas pu vous être communiqués. Ce n'est pas en audition accélérée, comme la semaine passée, qu'on peut s'y consacrer correctement.

A Genève, le système institutionnel condamne le Conseil municipal et le Conseil administratif à coexister, que vous le vouliez ou non, Mesdames et Messieurs. J'ai été conseiller municipal et, à l'époque, j'ai dû apprendre à mes dépens de jeune conseiller municipal très idéaliste que ceci n'est pas un parlement de plein droit. C'est un délibératif. Vous voulez faire la guerre au Conseil administratif? Vous le pouvez, mais cela paralyse tout. C'est nous qui gérons le budget au quotidien. C'est nous qui décidons où l'argent est affecté et comment il est réparti. Si vous voulez continuer de cette façon, vous pouvez, puisque vous en avez la majorité, cependant vous prendrez la responsabilité d'une véritable paralysie institutionnelle de la Ville, pour des raisons qui ne sont absolument pas intelligibles pour la population. (*Applaudissements.*)

Concernant mon département, j'ai beaucoup entendu qu'il s'agissait de donner un signal, qu'il fallait marquer le coup et passer un message. Je n'ai rien compris à votre coupe de 10%, justifiée m'a-t-on dit, parce que c'est opaque, cela précarise les artistes et d'aucuns ne comprennent pas la politique culturelle. La première fois qu'on m'a demandé un audit sur les fonds généraux était le 2 décembre 2015 lors de mon audition, il y a dix jours. Je ne sais pas si je suis censé avoir produit un audit en dix jours... C'est une manière de se moquer du monde. Cela veut dire que vous ne le vouliez pas vraiment; vous coupez avant même d'avoir des résultats. J'ai même entendu une référence à l'audit des Unités d'action communautaire (UAC). Vous vous glorifiez d'avoir obtenu cet audit, vous vous présentez comme raisonnables et en faveur des UAC. Je rappelle que vous les auriez coupées avant même un audit si vous aviez eu la majorité il y a un ou deux ans. (*Applaudissements.*) C'est votre conception de la politique, Mesdames et Messieurs. Nous ne la partageons pas.

Je m'adresse aux trois des quatre groupes de la droite élargie qui soutiennent, ce dont je me réjouis, le projet du MAH en vue de la votation du 28 février 2016. Vous le mettez en danger. Comment voulez-vous légitimer l'injection de 65 millions de francs d'argent public et 67 millions de francs de fonds privés dans notre patrimoine si vous coupez parallèlement 700 000 francs aux artistes pour qui c'est vital? (*Commentaires.*) Ce n'est pas acceptable, ni raisonnable; c'est impossible à justifier. Vous créez un clivage de plus au sein du milieu culturel, ce qui est profondément inadmissible.

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas trop d'espoir de vous ramener à la raison. Vous avez décidé de vous permettre ce petit jeu consistant à prouver que vous disposez de la majorité. On l'a déjà vu lors de l'entrée en matière sur le premier projet de budget. On l'a vu pour l'Usine, que vous avez punie en vous substituant à des tribunaux. Vous vous êtes aussi permis d'accepter du jour au lendemain 25 postes de pompier. Je ne sais pas combien de temps vous voudrez exercer ce petit jeu, ni combien de temps le Parti démocrate-chrétien s'alliera au Mouvement citoyens genevois sans aucune limitation, en dépit de ses engagements publics. Je pense aux gens qui ne font pas partie du petit jeu politique qui se joue entre nous, dehors. Ils doivent subir ces décisions. Celles que vous prenez ont un impact sur la population. C'est valable pour le Fonds chômage, les coupes dans les lignes 31 et le tissu de petites et moyennes entreprises (PME) genevoises, les subventionnés qui font un travail quotidien que la droite devrait soutenir bien plus que la gauche, tant il y a de bénévolat et de travail moins bien rémunéré que celui des fonctionnaires. Vous gelez les postes vacants. Vous coupez dans les fonds généraux. Vous créez des clivages et des tensions. Vous cassez ce qui fait l'esprit de Genève et la cohésion sociale. Vous prenez une très lourde responsabilité. Vous ne serez pas là pour en assumer les dégâts et je le regrette profondément. (*Applaudissements nourris.*)

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. La situation est extrêmement préoccupante. Cela fait bientôt cinquante ans que je fais de la politique et je n'ai jamais vu autant de personnes se mobiliser parce qu'elles sont attaquées non pas dans le gras, mais dans ce qu'elles ont de plus cher pour faire en sorte que notre ville et notre région soient d'abord démocratiques, avec un véritable débat, plurielles ensuite. Je n'ai jamais vu un tel niveau de mobilisation dans la rue.

Ces gens revendiquent quelque chose face à ce qui leur paraît complètement aberrant. Il y a de cela trois ans, comme le Mouvement citoyens genevois, Mesdames et Messieurs, vous avez accepté une baisse des recettes fiscales de 500 millions de francs au niveau cantonal. Aujourd'hui, tel un pompier pyromane, vous réclamez des baisses de budget en raison d'une situation inextricable qui nous impose de faire des économies, alors que vous avez vous-mêmes mis ce Conseil municipal dans un déficit de rentrées fiscales. Nous le constatons tous à chaque bulletin d'imposition. Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien ont approuvé cette mesure. Pour notre municipalité, l'impact a été une perte de 50 millions de francs. (*Protestations.*) Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Sormanni. Oui, on nous dit après coup que la courbe a augmenté: moins d'impôts égale plus d'impôts. Il y a eu une légère augmentation, je vous le concède. (*Exclamations.*) Cependant, sur le fond, nous avons perdu 50 millions de francs. Et après, on discute des raisons de la mobilisation des gens... C'est une escroquerie intellectuelle que vous faites en disant qu'il y a moins d'argent et qu'il faut donc économiser. (*Protestations.*) Laissez-moi parler, je ne vous ai pas interrompus!

Le président. Mesdames et Messieurs, nous n'entendons plus rien. Laissez s'exprimer le magistrat! Vous aussi, Madame Figurek. On vous a assez entendue.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mais il ne peut pas s'exprimer!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je n'ai insulté personne, j'ai dit que c'était une escroquerie intellectuelle de faire croire aux gens... (*Remarques de M. François Bärtschi.*)

Le président. On se calme!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. ... que nous sommes dans une situation extrêmement défavorable, alors qu'il n'en est rien. (*Brouhaha.*) Vous avez créé cette situation défavorable en laissant croire aux gens qu'accepter une

réduction d'impôts générerait davantage d'impôts. C'est une escroquerie intellectuelle. Je ne sais pas comment qualifier cela autrement.

Je constate une chose. Vous avez décidé de nous empêcher de ne pas remplacer le personnel municipal dont nous avons besoin, prolongeant le gel des postes vacants de six mois, délai que nous avons déjà reporté, à huit mois. C'est ce qui se passera maintenant que vous avez accepté cet amendement qui représente 2 millions de francs. C'est pourquoi les pompiers sont présents à la tribune ce soir; ils ont bien compris l'enjeu. Dès le moment où vous nous empêchez de recruter du nouveau personnel, vous bloquez concrètement l'engagement des pompiers. Il faut bien le relever. D'ailleurs, je m'étonne que M. Guillaume Barazzone ne soit pas là pour vous le dire. (*Applaudissements nourris.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ils sont là, les pompiers! Ils sont là!

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je vous le dis très clairement: si nous suivons votre détermination majoritaire, nous ne pourrons engager personne à moins de laisser les postes vacants durant huit mois. C'est la règle que vous nous imposez. Malheureusement, c'est comme ça, à moins que vous ne reveniez en arrière, mais je ne crois pas que vous reviendrez en arrière. (*Commentaires.*) On verra la réalité. C'est en tout cas inscrit dans la ligne budgétaire.

J'en viens à l'autre problème que je voulais évoquer. Vous m'avez épargné en ce qui concerne les investissements et je vous en remercie, cependant il faut être lucide. Si vous m'avez épargné, ce n'est pas parce que je fais éventuellement du bon travail; c'est parce que la majorité des PME ont besoin de ces investissements, en raison de la situation où nous nous trouvons. Il y a non seulement une déflation, mais aussi une baisse des travaux offerts aux PME. Qu'avez-vous fait avec cette décision de n'engager qu'après huit mois? Toute une série de petits commerçants viennent à faire faillite, car ils enregistrent une baisse de chiffre d'affaires d'à peu près 25% depuis un an, voire un an et demi. Certains sont en faillite et se présentent donc au chômage; le chômage leur dit qu'ils n'ont pas cotisé et qu'ils n'y ont pas droit. Alors vers qui se tournent-ils? Et j'en ai la preuve, Monsieur Sormanni, ou d'autres ici qui défendez les petits commerçants: lorsqu'on ouvre un poste de chauffeur poids lourds du génie civil, par exemple, il y a un certain nombre de petits commerçants parmi les 250 personnes qui réclament, demandent, sollicitent un emploi! Ils essaient de trouver un boulot parce qu'ils ne peuvent pas obtenir une indemnité de chômage. C'est grave. Vous les empêchez très concrètement de s'assurer un revenu, si ce n'est d'aller à l'assistance. (*Remarque de M. Daniel Sormanni.*) Parce qu'ils se retrouveront comme les gens que vous avez maltraités... Laissez-moi terminer, Monsieur Sormanni, je ne vous ai pas interrompu. Monsieur le président, vous pourriez me laisser terminer?

Le président. Je vous laisse terminer, Monsieur. Ce sont les autres qui vous en empêchent.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Voilà, très bien. Je trouve cela extrêmement grave. Vous prétendez ne pas faire de dégâts en coupant 2 ou 10% ici ou là. Toujours est-il que, même si les gens vous sont étrangers – et la culture vous est étrangère pour que vous la maltraitez pareillement (*applaudissements*) –, vous devriez défendre leurs intérêts, car ils rejoindront ceux qui sont dans la précarité. Même là vous êtes inconséquents et inconstants! Je tiens à le dénoncer. Nous serons empêchés de faire en sorte que ces personnes, qui n'ont pas démérité, qui ont pris un petit commerce ou une activité indépendante, ne se retrouvent pas malgré elles dans la détresse, parce que la situation économique est catastrophique. Vous les précipitez non pas dans le chômage, mais dans la précarité! Il faudrait quand même vous en rendre compte. (*Applaudissements.*)

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je sais qu'il est tard, Mesdames et Messieurs, et que la plupart d'entre vous êtes fatigués parce que, outre la journée de travail, vous avez passé de nombreuses heures assis dans vos rangs. Je vous demanderai encore quelques minutes de patience.

Avant d'attaquer le fond, j'ai deux remarques sur la forme. La première d'entre elles concerne la tournure du troisième débat. Vous saviez très bien, lorsque vous avez été convoqués, que la session concernait samedi, lundi et potentiellement mardi. Les débats sur le budget sont longs en Ville de Genève. Je trouve regrettable que vous ayez décidé de passer à la forme accélérée et de ne donner qu'un droit de parole d'un membre par parti pour l'entier des amendements. Cela me rappelle les élections des conseillers fédéraux par l'Assemblée fédérale il y a un peu plus d'une semaine. Parmi les concepts articulés, tout le monde reprenait celui du respect des minorités. La Suisse fonctionne sur celui-ci et, pour ma part, je trouve particulièrement décevant que ma ville n'applique pas ce respect des minorités dans son parlement. (*Applaudissements.*)

La deuxième remarque sur la forme est que nous sommes cinq magistrats à représenter la Ville de Genève dans son exécutif. Ce soir, nous sommes quatre. Je sais que vous trouverez cela désobligeant et pas très fair-play, mais je pense que nous devrions être cinq magistrats à défendre ce soir le budget de la Ville de Genève. (*Applaudissements nourris.*)

Des voix. Barazzone, démission! Barazzone, démission!

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, à droite comme à gauche, je vous prie de respecter le cadre de mon intervention.

J'attaque sur le fond les propositions qui sont les vôtres, Mesdames et Messieurs, en commençant par les groupes de comptes 31, Biens, services et marchandises. Au Conseil municipal, on a souvent le sentiment qu'il s'agit de frais et de dépenses anecdotiques. Souvent, vous parlez des gommés, des crayons et du mobilier de l'administration municipale. Or, c'est faux. Les lignes 31 comprennent, oui, du matériel, parfois indispensable au fonctionnement de la Ville, et, bien souvent, des mandats. Je raccroche l'argumentation de M. Pagani, lorsqu'il parlait du soutien à l'économie privée: de la part de la Ville, ce soutien passe bien évidemment par les 130 millions de francs liés aux investissements et aux crédits de rénovation, ainsi que par les fameuses lignes 31. Il s'agit de mandats donnés à des tiers, qui peuvent être des avocats, certes, mais aussi des PME qui fournissent des services à la Ville. Je pourrais vous asséner des exemples pour les vingt-quatre prochaines heures, toutefois je ne le ferai pas; je ne vous en donnerai qu'un. Chez moi, dans mon département, à la Centrale municipale d'achat et d'impression, qui est à la Direction financière, les 31 comprennent les assurances pour les biens et le patrimoine de la Ville. C'est notamment dans ces groupes-là que vous coupez. On parle du patrimoine, pas des gommés et des crayons.

Ce que je vous propose, dans la mesure où il est trop tard ce soir et que les jeux sont faits, c'est de vous donner le détail des 31 lorsque je viendrai vous exposer les comptes, afin que vous sachiez quelles entreprises sont impactées par ces lignes. Dans un passé assez récent, il y avait eu une polémique autour d'un marché public, soit le mandat d'impression du journal *Vivre à Genève*, qui n'avait pas été octroyé à une entreprise de la place, SRO-Kundig pour ne pas la nommer, mais à l'Imprimerie Saint-Paul, dans le canton de Fribourg. Lorsque SRO-Kundig a mis la clé sous la porte, elle a avancé l'argument que les collectivités publiques ne l'avaient pas soutenue assez fortement. Lors des comptes, je viendrai vous donner la liste des PME qui travaillent avec le budget municipal, afin que vous ayez conscience que l'activité de fonctionnement – et pas uniquement l'investissement – de la Ville inclut ce soutien indispensable au tissu économique local. Malheureusement, vous aurez déjà accepté votre proposition, cependant j'espère que cela infléchira vos volontés dans les années à venir. (*Applaudissements.*)

Je passe aux subventions octroyées à des tiers. M. Kanaan et M^{me} Alder en ont déjà parlé. Notre système helvétique est particulier: il n'y a pas de puissance de l'Etat qui porte les principales politiques publiques. Dans notre système fédéral, beaucoup de choses sont construites par délégation. Ce sont des associations qui, pour certaines d'entre elles, ont fait progresser les dispositifs de normes sociales, pas seulement au niveau genevois, mais au niveau suisse. Elles portent des politiques publiques de la Confédération, du Canton ou de la Ville. Et vous

les connaissez, puisqu'elles sont souvent regroupées dans de grandes faïtières comme Pro Infirmis, Pro Senectute... Il y en a de grandes et de petites, dans un tissu très disparate concernant des politiques publiques très hétérogènes. C'est parce que nous avons des personnes en dehors de la capacité de l'Etat à mener les politiques publiques que nous pouvons, à Genève et en Suisse, être dynamiques, réactifs et au plus près des besoins des usagers.

On dit souvent que la gauche a le monopole des associations; c'est faux. Les associations ne sont ni le monopole de la gauche ni le monopole de la droite. M^{me} Courvoisier est à la tête de l'association Alzheimer Suisse. Je me permets de saluer son travail, bien qu'elle ne soit pas de mon parti politique. Sa présidente, Isabel Rochat, membre du Parti libéral-radical, ne l'est pas non plus. C'est parce qu'il y a des associations comme celle dans laquelle M^{me} Courvoisier travaille que nous pouvons avancer sur des problématiques socio-sanitaires, qui ne sont pas des questions de niche. Ce soir, vous faites le choix de dire qu'on coupe dans ce tissu souvent pas très bien payé, qui fonctionne toujours sur du bénévolat et dont l'absence affaiblirait grandement la capacité de l'Etat à mener ces politiques. J'ai presque envie de dire que c'est une question de principe, indépendamment du montant. Ce choix est regrettable et vous n'auriez pas dû l'opérer.

Pour mon département, je citerai les subventions nominales que vous vous apprêtez à couper. Cela ne changera rien à votre décision, néanmoins il est bon que vous entendiez le nom de celles et ceux que vous priverez de moyens. La subvention de l'œuvre suisse d'entraide ouvrière n'a pas été introduite en son temps dans le budget municipal par le Conseil administratif; c'est le Conseil municipal qui l'avait souhaitée. Le Centre d'écoute contre le racisme est un projet porté de façon paritaire par la Ville et le Canton; vous vous apprêtez à le couper alors qu'il a été accepté par le Conseil municipal l'an passé. L'ALCIP travaille sur les questions de précarité socioéconomique et vous vous apprêtez à la couper. Il y a le Trialogue – parallèlement, vous lui avez remis une subvention; grand bien lui fasse, tant mieux – et l'Association de défense des chômeurs. Ce sont vos rangs, pas ceux de la gauche, je le souligne, qui avaient demandé l'augmentation de la subvention à la Fondation Au cœur des Grottes, en raison de la gestion du foyer de Riant-Parc, et vous vous apprêtez à couper ce que vous avez vous-mêmes accepté. F-Information, Voie F, Lestime, 360 et la Fédération genevoise des associations LGBT sont des associations que vous aviez soutenues. Elles ont fourni un excellent travail militant et bénévole, appelez-le comme vous voulez, avec de tout petits salaires et de tout petits temps de travail. Vous vous apprêtez à les pénaliser.

Enfin, un dernier point avant de m'arrêter concernant les lignes 36 des subventions: celles-ci comprennent les subventions aux institutions privées, que j'ai citées pour mon département, mais on en trouve d'autres. M^{me} Alder vous l'avait dit lors du deuxième débat et je me permets d'insister: dans les lignes 36 figurent

aussi les prestations complémentaires données par la Ville de Genève aux rentiers de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et de l'assurance-invalidité (AI). Vous vous apprêtez à couper une partie de ces subventions alors que la Ville s'est battue pour leur maintien devant les tribunaux, où j'ai porté le dossier. Nous avons gagné devant la justice avec le soutien d'une majorité de ce Conseil municipal. Les personnes qui touchent des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI ne roulent pas sur l'or. Ce soir, dans votre grande mansuétude et dans l'application d'une mesure linéaire, vous vous apprêtez à couper dans les prestations offertes à ces personnes-là. Cette décision méritait que le Conseil administratif insiste pour la deuxième fois sur la responsabilité que vous prenez ce soir. J'en ai fini avec les lignes 36; je poursuis mon intervention. (*Applaudissements.*)

Encore quelques mots sur le soutien à l'emploi et la promotion économique. Je fais un paquet ficelé. Là aussi, je vous trouve très légers. Parmi les politiques publiques de la Ville, celles qui soutiennent le tissu économique local ne sont vraiment pas celles qui pèsent le plus lourd. En troisième débat, vous vous apprêtez à supprimer l'incubateur Essaim de la Chambre de l'économie sociale et solidaire sans avoir disposé d'une évaluation à son sujet, ce qui confirme le propos de M. Kanaan. Vous ne nous demandez pas d'être bons élèves et de produire une évaluation pour décider ensuite si vous coupez ou pas. Là, vous n'avez pas l'évaluation; elle ne vous intéresse pas. Par contre, vous vous apprêtez à couper cette subvention de 350 000 francs. Pour des groupes qui disent soutenir l'emploi, l'innovation et l'esprit d'entrepreneuriat, je vous trouve peu conséquents. Vous comptez également supprimer plus de 600 000 francs au Fonds chômage. (*Brouhaha.*) Madame Figurek, je peux vous demander deux minutes d'attention? Mesdames et Messieurs, vous pouvez dire ce que vous voulez comme vous voulez; le dispositif du Fonds chômage fonctionne vraiment de manière totalement complémentaire à l'action de l'Etat. Et vous le savez, parce que vous avez reçu les courriers du conseiller d'Etat Poggia en commission des finances, notamment le dernier de 2015. Je m'étonne que le groupe qui le représente dans cette enceinte puisse entraver à la légère l'action de son magistrat cantonal. Cela lui appartient. Une chose est sûre, en tout cas: par rapport à l'incubateur Essaim, à G'innove, que nous vous proposons, et au Fonds chômage, en matière de défense de l'emploi, vous ne faites pas montre de beaucoup de cohérence.

Dernier point que je souhaite soulever: au nom du Conseil administratif, j'ai déposé un amendement pour le rétablissement d'un poste de responsable de bâtiment scolaire (RBS) pour l'école de Chandieu. J'ose espérer que vous l'approuverez, ce qui offrirait deux postes à cette école, cela pour la simple et bonne raison que, dans la proposition de crédit de construction de cet établissement, que vous aviez acceptée, figuraient parmi les incidences financières, sous fonctionnement, les deux postes de RBS ainsi que le poste de responsable de la piscine, que vous n'aviez pas supprimés.

In fine, au-delà des discussions pénibles sur ce projet de budget 2016, à voir les têtes de certains, le Conseil administratif souhaite exprimer qu'il maintient sa position. C'est une position ferme. Nous défendrons les prestations qui font le cœur de l'action de la Ville de Genève. Nous défendrons les postes des 4000 collaborateurs et collaboratrices, sans lesquels aucune de ces prestations ne pourrait être délivrée, et nous les remercions pour le travail effectué au quotidien. Nous défendrons les prestations et nos collaborateurs parce que nous défendons l'action d'une ville forte. Genève, deuxième ville de Suisse, créatrice de produit intérieur brut à l'instar de Zurich, mérite un Conseil administratif et un Conseil municipal qui la défendent et qui la fassent rayonner.

Aujourd'hui, nous avons un excédent au budget 2016. Vous n'aviez aucune nécessité financière à couper. Vous le faites, vous y voyez une nécessité politique et c'est votre liberté, que je respecte, mais j'espère que les discussions entre le Conseil municipal et le Conseil administratif seront plus sereines dans les années à venir. On peut bien évidemment entamer une guerre de tranchées. Nous pouvons, les uns et les autres, user de notre pouvoir au maximum. Toutefois, les grands gagnants de l'histoire ne sont certainement pas la majorité de droite du Conseil municipal; les grands perdants ne sont certainement pas la majorité de gauche du Conseil administratif. Je vous l'ai dit: si nous n'arrivons pas à nous respecter, à nous écouter et à travailler ensemble, même si nous avons des options politiques différentes à défendre, les grandes perdantes, les grands perdants, c'est la population.

Le Conseil administratif maintiendra ses options. Je continuerai à venir vers vous en commission des finances si vous souhaitez me voir pour discuter. Je ne serai pas toujours d'accord. Vous devrez me convaincre; je devrai vous convaincre. C'est le travail que nous devons faire pour les quatre ans et demi de législature qu'il nous reste. Nous sommes condamnés à travailler ensemble, sauf si les uns et les autres ont pour dessein de faire couler et de rabougir cette ville. Le Conseil administratif veut une ville forte et rayonnante, une population debout, et cela commence ce soir. J'espère que vous serez plus à l'écoute à partir du 1^{er} janvier. Sachez en tout cas que, pour ma part, je répondrai toujours présente si vous voulez qu'on discute et qu'on débatte, malgré le fait que je suis socialiste et de gauche, oui, et que, malheureusement pour moi, vous ne l'êtes pas tous dans cette enceinte. (*Applaudissements nourris.*)

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). En préambule, avant de donner la position du groupe tel que prévu initialement, nous nous réjouissons effectivement de ce que nous avons entendu et de changer de mode de fonctionnement, au lieu de nous retrouver pris dans un calendrier complexe qui nous empêche de travailler le budget. On nous dit que celui-ci est dû à notre refus d'entrer en matière dans

un premier temps. C'est difficile à avaler et ce n'est pas l'unique raison puisque, entre-temps, on nous a dit que le seul interlocuteur du Conseil administratif quant aux différentes demandes articulées était la commission des finances et qu'il n'a pas abordé celle-ci. C'est une première chose.

Deuxième point: les prises de position appelaient un certain nombre de réponses des autres groupes. Selon moi, il est difficile de parler de déni démocratique, alors que je rappelle aux gens qui auraient encore le courage de nous suivre à cette heure bien tardive du lundi soir que cela fait à peu près vingt-quatre heures que nous parlons du budget. Si on nous donne des leçons de morale sur un nouveau point, le respect des minorités, nous aurions bien aimé l'avoir un peu plus tôt...

Cela étant dit, le Parti libéral-radical espère et entend doter la Ville de Genève d'un budget 2016 responsable et souhaité par les électeurs qui ont voté pour faire naître une majorité de droite au sein du Conseil municipal. Nous avons été élus démocratiquement; nous ne sortons pas de nulle part. Nous commençons à peiner lorsque nous vous entendons dire que nous ne sommes pas légitimes et que nous ne sommes pas voulus par la population. Cette population dont vous parlez tant est aussi celle qui a décidé de voter pour nous. Ce sont ces mêmes électeurs, qui n'en pouvaient plus d'assister à une politique menée pendant trop longtemps sans remise en cause, qui ont donné un signal très clair et très fort. Je vous concède simplement qu'elle ne désirait certainement pas que nous nous retrouvions dans des positions de tranchées et nous espérons bien que cela changera. Ce n'est pas en bombant le torse au Conseil administratif, en disant que sa majorité finira par faire flancher l'un des groupes de droite et que la politique s'arrête là, que nous arriverons à régler les choses. Nous nous réjouissons donc des propos de M^{me} Salerno, puisque nous semblons partir dans la bonne direction.

Pour 2016, le Conseil administratif a dit qu'il cherchait à nous proposer un budget largement excédentaire et que cet excédent justifiait le fait que nous n'avions pas à remettre en cause quoi que ce soit. Nous avons décidé que ce n'était pas notre vision des choses. Excédentaire ne veut pas dire, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure en ce qui concerne la petite enfance – secteur que nous avons doté de 2,5 millions de francs supplémentaires, je le rappelle, afin de pouvoir abaisser le prix des places en crèche pour toute la population –, qu'il faut tout dépenser jusqu'au dernier sou sans faire de choix. Rétablissons la vérité! Le budget présenté par le Conseil administratif permettait tout juste de moins creuser la dette que prévu. Celle-ci s'élève aujourd'hui à 1,6 milliard de francs. Nombreux sont les représentants de la gauche qui voudraient que tout soit dépensé jusqu'au moindre centime en faisant fi de l'avenir.

L'avenir, parlons-en. Nous avons eu l'occasion de l'évoquer lors de nos prises de position initiales: celui-ci ne semble pas occuper une grande place dans

les visions du Conseil administratif. En effet, sans changer grand-chose et en misant sur l'espoir que nous continuerions de ronronner comme nous l'avons fait pendant vingt ans, le Conseil administratif n'a rien remis en cause et il n'a pas jugé bon de repenser sa manière de faire de la politique. L'avenir a désormais une place grâce aux décisions prises par la droite et qu'elle assume. On nous dit souvent que la droite n'assume pas ses propositions ni ses décisions; au contraire, nous les assumons et nous avons été élus sur des programmes qui précisaient chacune de nos intentions. Dire que les gens se sont peut-être trompés en nous élisant revient à se moquer d'eux; chacun est capable de lire et de connaître les intentions des partis.

Avec notre proposition de budget, nous avons affaire à une Ville de Genève au sein de laquelle la population sait enfin que sa commune a opéré de vrais choix, axant ses volontés sur la sécurité, la petite enfance et la culture qui fait rayonner Genève et fleurir l'économie de toute une région par la même occasion. Nous avons toujours été très clairs là-dessus et nous avons toujours fixé des objectifs culturels.

Elle a aussi fait le choix d'une efficience des services existants, par exemple pour les UAC, dont nous avons eu l'occasion de parler plus tôt et qui représentent 40% du Service social. C'est mentir aux gens que de faire croire que Genève délivre des prestations sociales efficaces et bénéfiques qu'il n'y a plus lieu de remettre en cause. Nous voulons que l'argent soit enfin bien dépensé, que l'argent dépensé cesse d'amuser toujours les mêmes, qu'il soit utilisé pour rendre vraiment service et pas pour faire joli. Les résultats de l'audit des UAC nous ont montré que nous avons encore beaucoup de chemin à parcourir afin que tout ce qui est investi pour ce service permette d'atteindre les objectifs souhaités par la population. Il y a toujours un mélange entre les attentes de la population et ce qui est réellement proposé. Nous ne remettons pas en cause l'existence de gros besoins sociaux, plutôt le déploiement de moyens financiers aussi conséquents pour si peu de résultats.

La population de la Ville sait aussi désormais que sa commune se préoccupe enfin de la classe moyenne qui travaille, qui paie des impôts et qui la fait vivre. Elle sait qu'elle n'est plus quantité négligeable, trop souvent oubliée par un Conseil administratif qui lui a tourné le dos, si ce n'est au moment de récolter ses impôts, et qui attend d'elle encore plus d'efforts financiers pour assurer un train de vie qu'il a lui-même décidé de ne jamais remettre en question, et ce, malgré les nombreux signaux d'alarme qui lui ont été adressés. Vous semblez tomber des nues lorsque nous vous faisons part de nos remarques, de nos propositions et de nos décisions, alors que cela fait cinq ans que je suis ici, personnellement, et que nous vous parlons de la même chose. Vous répondez que la droite flanchera et ne se construira jamais; ça s'arrête là. Il y a de quoi remettre l'église au milieu du village.

Aujourd'hui, nous dessinons une vision d'avenir claire et précise et nous avons le courage de nos choix. C'est ce qu'on appelle faire de la politique. Si le seul argument que vous avez à nous opposer sans cesse est que nous opérons les mauvais choix ou que nous finirons par flancher, nous n'en avons que faire. Nous avons été élus pour faire de la politique et nous l'assumons. La gauche nous a aussi brandi que la droite n'a pas voulu travailler et que la droite...

M. Pierre Gauthier (EàG). ... dirige le Canton depuis cinquante ans.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes. Merci de ne pas faire de remarque pendant que je parle. (*Exclamations.*) On a entendu que la droite se désunirait et elle a reçu énormément de leçons de morale. Mesdames et Messieurs, vous qui êtes élus pour faire de la politique, les leçons de morale n'ont jamais fait avancer quoi que ce soit. Soit nous décidons d'opérer des choix, soit nous faisons la morale en disant qu'il y a les bons et les méchants. Ce n'est pas la vision du Parti libéral-radical, qui souhaite avancer en politique.

Pour toutes les raisons que j'ai pu soulever jusqu'ici, vous vous sentez trahis; nous nous sentons déçus par le fait qu'on nous demande de discuter si tard et qu'on nous dise que nous ne serions au courant de rien, pas plus que les électeurs qui nous ont mis à cette place. Nous ne souhaitons pas que cette attitude dédaigneuse, qui s'assied sur les propositions amenées par la droite, continue pendant quatre ans, car je rejoins M^{me} Salerno: la population finira effectivement par payer. Au lieu d'avoir un vrai dialogue...

Une voix. Quel dialogue?

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes. ... nous construirons des budgets sans pouvoir travailler correctement. C'est la raison pour laquelle, en assumant nos choix, en faisant de la politique et en regrettant très fortement l'attitude du Conseil administratif qui n'a jamais voulu nous entendre, nous vous prions d'accepter le budget proposé aujourd'hui par la majorité de droite de ce Conseil municipal. (*Huées et applaudissements.*)

M. Eric Bertinat (UDC). Je voudrais tout d'abord remercier Sandrine Salerno, dont l'intervention était très correcte. La conclusion qu'elle a apportée a bien montré le respect de cette magistrate pour les institutions. Je suis malheureusement obligé de relever que ce n'est pas le cas de ses collègues, particulièrement de M. Pagani, qui nous traite quasiment d'escrocs, ni de M. Kanaan,

qui nous explique qu'il est aux manettes et qu'il fera finalement ce qu'il a envie de faire, quelle que soit la décision que nous prendrons. C'est très désagréable. Tout comme il a été très désagréable de vous écouter depuis samedi, chers collègues. Vous êtes parfois tombé dans l'insulte; je pense à M. Thévoz ainsi qu'aux propos rageurs de notre collègue Hohenweg. Nous sommes ici avant tout pour débattre.

Le président. Vous vous adressez au président, Monsieur. Ne parlez pas directement à vos collègues.

M. Eric Bertinat. Cher Monsieur le président, je conviens de ce que nos propos ne conviennent pas à la gauche. C'est le cas dans tous les parlements, où l'on débat. J'ai été très malheureux d'entendre ce que j'ai entendu ces dernières heures. C'est assez pitoyable. De notre côté, à droite, nous avons été extrêmement courtois, je tiens à le relever. (*Exclamations.*) Cela n'a pas été le cas des gens qui sont à la tribune du public, ni des gens sur les bancs de gauche qui arborent des tenues de pingouins. Je ne vois pas pourquoi ils viennent avec des T-shirts. (*Ndlr: certains élus portent un T-shirt où figure l'inscription «La culture lutte».*) Le règlement précise qu'on soit correctement habillé. Si nous devons tous venir avec une publicité, cela promet des séances assez folkloriques. Je souhaiterais que vous interveniez.

Je reviens sur les propos de M. Pagani concernant une escroquerie. Il nous a dit que nous étions des escrocs, parce que nous enlevions 2 millions de francs aux postes vacants. Sauf erreur, ceux-ci concernent des postes de personnes qu'on a engagées ou qu'on doit repourvoir. Cela n'a rien à voir avec l'engagement de pompiers et vous le savez très bien. Ceux-ci sont engagés et ils figurent dans le budget. Nous en engagerons 25 en 2016, 2017 et 2018. Les postes vacants sont autre chose; on réduit la voilure. Je vous donne rendez-vous dans douze mois; je suis sûr que les dégâts seront très moindres sur cette rubrique que vos craintes. On a vu dans les comptes que la somme est évolutive, aussi notre proposition ne sera pas très dommageable.

Finalement, aujourd'hui comme samedi, la gauche fait l'apprentissage de la démocratie. (*Commentaires.*) Vous voilà soudain dans le rôle de ceux qui n'ont pas raison à tous les coups et il faudra apprendre à faire avec. Je me réjouis d'avance du référendum. Je peux vous dire que nous resterons encore une fois courtois dans nos interventions et nous espérons que vous changerez de propos, afin que nous ayons un débat d'une certaine tenue. Que nous reprochez-vous? D'avoir augmenté le résultat budgétaire de 8 à 15 millions de francs. Contrairement à ce que M. Sormanni a dit... (*Applaudissements du public lorsque des pompiers quittent la tribune. Remarque de M^{me} Maria Pérez.*)

Le président. Madame Pérez, contenez votre joie. Je vous rappelle pour la deuxième fois que vous n'êtes pas dans la rue dans une manif. (*Brouhaha.*) Continuez, Monsieur Bertinat.

M. Eric Bertinat. Les amendements que nous portons au budget aujourd'hui vous obligent à réduire votre train de vie de 60 centimes pour 100 francs. Et vous tentez de nous faire croire que nous ferons exploser la Ville de Genève qui, pour 200 000 habitants, dispose d'un budget de 1,2 milliard de francs. J'ai un peu de peine à vous croire. Je comprends que cela vous tende les lacets des baskets et que vous soyez gênés politiquement par rapport à votre électorat. Enfin, on ne vous demande quand même pas la fin du monde. Je rappelle aux personnes qui nous écoutent que nous ne touchons pas aux salaires. Ces messieurs-dames continueront d'avoir un salaire parmi les plus élevés du monde pour reprendre les propos de M^{me} Salerno tenus il y a quelques mois. (*Protestations.*)

Tout a été à peu près dit, sauf peut-être que la dette a augmenté de 160 millions de francs ces deux dernières années, soit 120 millions de francs pour CAP Prévoyance et un manque de 40 millions de francs dans l'autofinancement des investissements.

En guise de conclusion, je reviendrai sur l'une des trois petites histoires que j'ai contées samedi en début de séance et qui concernait l'Hospice général. Cette année, l'Hospice général a reçu un nombre incroyablement élevé de dossiers. A la fin de septembre, selon les chiffres que j'avais à disposition, on en comptait près de 600. Ce matin, j'ai reçu les derniers chiffres; on est passé à 750 dossiers. C'est-à-dire que nous avons reçu 188 dossiers de plus en un mois, ce qui laisse penser que nous atteindrons 850 dossiers supplémentaires en 2015. En comparaison, nous avons reçu 300 dossiers en 2014. Le nombre de personnes qui se sont adressées à l'Hospice général en un an a donc pratiquement triplé. Il y a plusieurs moyens d'analyser ces chiffres. A gauche, vous nous dites qu'il faut développer la culture et augmenter le Fonds chômage, dont je rappelle que le seul intitulé est déjà trompeur, bref vous voulez un interventionnisme de l'Etat, qui ira certainement de pair avec une augmentation des taxes ou des impôts, alors que nous, à l'Union démocratique du centre, nous prêchons l'inverse. Devant les difficultés des gens, nous préférierions les soulager de ces taxes et de ces impôts plutôt que d'en faire des subventionnés à vie, comme c'est aujourd'hui le cas en Ville, où on a besoin de ces subventions pour survivre, à moins de gagner des salaires très confortables. Soit dit en passant, nous ne diminuons que fort peu ces subventions.

Dernière petite remarque: M. Kanaan a relevé, et moi également samedi, que 20 000 personnes avaient quitté Genève l'an passé. Il serait intéressant d'analyser ce chiffre. Il y a des internationaux qui ont la bougeotte, mais il reste quand

même une forte proportion de gens qui quittent Genève. J'aimerais bien savoir pourquoi. Est-ce pour s'en aller vers un avenir meilleur hors de Genève ou bien cette ville est-elle si merveilleuse avec la politique que vous menez depuis trente ans, que les gens ne restent pas? C'est peut-être aussi l'une des résultantes de la politique que vous menez et que nous avons combattue depuis ce samedi. C'est la raison pour laquelle j'espère que nous tiendrons le cap et que nous voterons le budget tel que nous vous l'avons proposé au sortir de la commission des finances. (*Applaudissements. Bruit d'alarme à la tribune du public.*)

Le président. Merci, Monsieur. Je m'étonne de cette petite sonnerie là-haut... Il paraît que les pompiers sont partis. Ils vous ont laissé quelque chose? Ne me cherchez pas trop. La parole est à M. Lionel Ricou.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. Arrivé au terme de ce débat sur le projet de budget 2016, le Parti démocrate-chrétien est satisfait du résultat obtenu, qui correspond à ses priorités. Au début de septembre, nous avons affirmé nos quatre objectifs et nous sommes parvenus à infléchir le budget en ce sens samedi et aujourd'hui: renforcement de la sécurité, réduction de l'augmentation de la dette, évaluation des prestations délivrées par la Ville, amélioration du pouvoir d'achat des familles.

En matière de sécurité, nous saluons la création de 11 postes de pompier. Ces personnes pourront être engagées en septembre prochain. Nous attendons du Conseil administratif qu'il prévienne les 14 autres postes nécessaires dans les budgets 2017 et 2018, afin de combler les besoins de sécurité du feu, qui s'élèvent à 25 postes, selon ce que nous avons discuté et approuvé au mois d'octobre. La Ville pourra ainsi ouvrir deux casernes supplémentaires vingt-quatre heures sur vingt-quatre et donc améliorer sa prestation en termes de sécurité pour les habitants de la Ville et des autres communes du canton.

Pour augmenter l'excédent de revenus et donc permettre le freinage de la dette, nous avons été contraints d'accomplir le travail du Conseil administratif et de proposer une réduction de l'augmentation du budget de fonctionnement. Pour ce faire, nous sommes conscients d'avoir demandé des efforts au personnel ainsi qu'aux secteurs subventionnés. Cependant, nos propositions permettent de réaliser des économies pour un montant tout à fait supportable de 8 millions de francs, soit moins de 1% de notre budget de fonctionnement.

Eu égard à l'évaluation des prestations, le Parti démocrate-chrétien estime que notre Ville doit délivrer des prestations de qualité répondant aux besoins de la population, qu'elles doivent être efficaces et que l'argent public doit être bien

dépensé. Nous avons des comptes à rendre à la population. L'audit sur les UAC, obtenu à la suite de menaces de coupes budgétaires, a montré la nécessité de revoir leur fonctionnement et de leur attribuer de nouvelles priorités. C'est dans cette perspective d'audit que nous avons proposé d'accepter 90% des fonds pour la culture émergente. Nous approuverons le solde par le biais d'un crédit budgétaire dans le courant de l'année 2016, lorsque le magistrat nous aura présenté une évaluation externe et pertinente de ces fonds. Nous sommes convaincus que le magistrat en charge de la culture saura comprendre notre message et entamer un dialogue constructif avec notre Conseil.

L'amélioration du pouvoir d'achat des familles est une priorité pour le Parti démocrate-chrétien. Nous avons accepté une diminution de 20% du prix de pension en crèche, qui profitera à toutes les familles concernées, qu'elles soient au bénéfice d'un revenu modeste ou plus élevé. C'est une grande victoire pour les 4000 jeunes familles qui ont un ou plusieurs enfants en institution de la petite enfance. C'est une victoire pour les familles au bas revenu comme pour celles de la classe moyenne qui, trop souvent, ont été délaissées par la gauche durant ces dernières législatures. (*Applaudissements.*)

Le Parti démocrate-chrétien est convaincu que notre ville disposera d'un budget qui tienne compte du contexte économique et des risques en matière de diminution des recettes que nous avons eu l'occasion d'évoquer à plusieurs reprises. Il lui permettra de continuer à mener une politique d'ouverture et d'intégration, valeurs auxquelles le Parti démocrate-chrétien est très attaché, et une politique favorable aux familles, à toutes les familles, quel que soit leur revenu, quelle que soit leur configuration. Notre parti approuvera donc ce budget tel qu'il est sorti du deuxième débat. (*Applaudissements.*)

Le président. Mesdames et Messieurs, je lève la séance pour des raisons techniques, compte tenu du fait que nous débutons une nouvelle journée. Je rappelle que les feuilles de présence doivent être signées comme d'habitude. Nous reprendrons à 0 h 30.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 0 h 20.

SOMMAIRE

| | |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 3538 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 3538 |
| 3. Rapports oraux de majorité et de minorités de la commission des finances chargée d'examiner le projet de budget de la Ville de Genève pour l'exercice 2016 (bis) (PR-1158 A/B/C). Suite du deuxième débat et troisième débat | 3538 |
| 4. Propositions des conseillers municipaux | 3605 |
| 5. Interpellations | 3605 |
| 6. Questions écrites | 3605 |

Le mémorialiste:
Ramzi Touma